BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4072 du Vendredi 23 Juillet 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FONCTION PUBLIQUE

Vers l'informatisation du fichier des agents de l'Etat

(P.3)

JEUX OLYMPIQUES 2020

Tokyo accueille le monde sans tambour ni trompette

(P.16)

Les anneaux olympiques

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

L'Eglise s'enrichit de huit nouveaux prêtres et quatre diacres

Les nouveaux prêtres et diacres

(P.9)

EDITORIAL:

Cohésion

AVIS D'APPEL D'OFFRES

TX-AON-003/ METP/CGMP/2021

TRAVAUX DE TRANSFORMATION PAR LA CONSTRUCTION DU CMI-CET DE DJAMBALA EN LYCCE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MIXTE

1.Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Transformation du CMI-CET de Djambala en lycée d'enseignement technique mixte, et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
Construction d'un bâtiment de deux (2) salles de classe ;
Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.
2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3.Le délai d'exécution des travaux est de trois (03) mois au plus tôt et quatre (04) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent vingt-cinq mille (125.000) F CFA.
5.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à partir de 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptés. Les offres seront ouvertes le même jour à partir de 11 heures en présences des représentants des candidats.
6.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cent mille (500 000) Francs CFA.

7.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,
Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

TX-AON-002/ METP/CGMP/2021

TRAVAUX DE TRANSFORMATION PAR LA CONSTRUCTION DU CMI-CET D'IMPFONDO EN LYCCE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE MIXTE

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2021, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «Transformation du CMI-CET d'Impfondo en lycée d'enseignement technique mixte, et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
Construction d'un bâtiment de 2 salles de classe ;
Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.
2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3.Le délai d'exécution des travaux est de trois (03) mois au plus tôt et quatre (04) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent mille (100.000) F CFA.
5.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptés. Les offres seront ouvertes le même jour à partir de 11 heures en présences des représentants des candidats.
6.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cents (500 000) Francs CFA.
7.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,
Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

TX-AON-001/ METP/CGMP/2021

TRAVAUX DE CONSTRUCTON D'UN BATIMENT R+1DE SIX (6) SALLES DE CLASSE AU LTC OCH DE POINTE NOIRE

1.Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat exercice 2021, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un bâtiment R+1 de six salles de classe au LTC OCH de Pointe-Noire », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
Installation chantier ,terrassements généraux ,fondations, élévation, toiture, menuiserie ; faux plafond, électricité, revêtement,peinture,assainissement et aménagement extérieur.
Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.
2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3.Le délai d'exécution des travaux est de huit (08) mois au plus tôt et dix (10) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent cinquante (150 000) francs CFA.
1.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à partir de 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptés. Les offres seront ouvertes le même jour à partir de 11 heures en présences des représentants des candidats.
4.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Six cent mille (600 000) Francs CFA.
5.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,

Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Avis d'appel d'offres N° F-AON-004/METP/CGMP/2021.

Acquisition des équipements du CEFA des métiers ruraux de Dolisie

1.Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2021, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour l'Acquisition des équipements du CEFA des métiers ruraux de Dolisie.

2.Le METP sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition des équipements du CEFA des métiers ruraux de Dolisie.

3.La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du METP (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.

6.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Cinq cent mille (250.000) Francs CFA.

8.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Ministre,
Ghislain Thierry
MAGUESSA EBOMÉ

PCT (BRAZZAVILLE)

Cap sur les futures batailles électorales

La Fédération PCT du département de Brazzaville a tenu sa première session ordinaire du Conseil fédéral, samedi 17 juillet dernier à son siège à Mpila, sous la direction de Gabriel Ondongo, secrétaire permanent, chargé à l'organisation et à la mobilisation. On notait également la présence des représentants fédéraux des partis de la majorité présidentielle.

Le présidium

Les conseillers fédéraux sont déterminés à relever les défis, car ils estiment que, finie l'euphorie de l'élection présidentielle, le cap doit être mis sur les législatives et les locales de 2022.

Cette première session a connu la participation des délégations des comités PCT d'arrondissements de Brazzaville et du district de l'Ile Mbamou. Une opportunité pour ces conseillers fédéraux de débattre des questions liées à la vie de leur formation politique et des défis qu'ils sont appelés à relever pour son épanouissement. Les comités PCT ont été interpellés pour remettre les pendules à l'heure, pour la visibilité de leur action.

Ainsi après les échanges, le Conseil a examiné et adopté, entre autres documents: le projet de programme d'activité du Conseil fédéral de l'année 2021; le projet du budget de l'année 2021. Outre les documents fondamentaux du Conseil, deux motions ont été également adoptées.

L'assistance pendant la cérémonie

Le conseil fédéral a salué les efforts entrepris par Faustin Elenga, président de la fédération PCT du département de Brazzaville, pour avoir donné de l'éclat au siège fédéral.

Ce dernier a exhorté les membres du conseil fédéral à la vigilance. *«pour barrer la voie aux vendeurs d'illusions et autres pécheurs en eau trouble».*

Tout en félicitant les membres du Conseil fédéral pour la mobilisation et pour la réhabilitation du siège fédéral, Gabriel Ondongo a relevé l'importance du paiement des cotisations statutaires et extrastatutaires pour bâtir un budget qui sera l'expression du programme d'activités.

Pascal-Azad DOKO

FONCTION PUBLIQUE

Vers l'informatisation du fichier des agents de l'Etat

Le ministère de la Fonction publique a été doté le 13 juillet dernier du matériel informatique destiné à la modernisation de son administration dans le cadre du Projet des réformes intégrées du secteur public. C'est le directeur de cabinet du ministre en charge de la Fonction publique, Christian Aboké-Ndza, qui a réceptionné ce matériel informatique.

Le coordonateur du PRISP remettant un échantillon du matériel au directeur de cabinet (à g.)

Ce matériel est composé d'ordinateurs, d'imprimantes, d'onduleurs et de scanners remis par le Projet des réformes intégrées du secteur public (Prisp), fruit du partenariat entre le Congo et la Banque mondiale. Remettant un échantillon d'équipements au directeur de cabinet, le coordonnateur du projet, Ferdinand Doukaga Kwanda, a rappelé que le but est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des agents et cadres du ministère de la Fonction publique.

Cette opération qui rentre dans le cadre de la modernisation de l'administration publique, *«comprend d'autres activités qui sont prévues en vue de recevoir un puissant logiciel appelé Sighre, logiciel intégrateur qui permettra dans un seul fichier, la gestion du personnel de la Fonction publique, leurs salaires et les pensions»,* a-t-il indiqué.

Pour le directeur de cabinet du ministre d'Etat, ce premier lot intègre un long processus qui aboutira à la mise en place effective du système intégré de gestion des ressources humaines (sighre). *«L'informatisation de l'administration publique va aboutir à la gestion automatisée des carrières des agents civils de l'Etat et à l'automatisation de la retraite».*

Il a rassuré que le gros lot sera livré prochainement. *«Nous avons eu à visiter les travaux de câblage qui sont réalisés au niveau de l'Inspection générale des services administratifs et de la direction générale de la Fonction publique pour qu'il y ait interconnexion de tous les domaines d'activités du ministère. Le but étant de permettre la gestion des carrières des agents civils de l'Etat conformément à la loi. C'est le volet technique et opérationnel de la matérialisation de cette disposition»*, a-t-il rappelé.

La délégation mixte (ministère-PRISP) a pu se rendre compte des conditions dans lesquelles les cadres et agents de ce département ministériel travaillent. Ils sont confrontés au problème d'électricité et à la vétusté des toitures, comme le souligne Joséphine Bomandouki-Olingou, directrice générale de la Fonction publique. *«L'informatisation de cette administration sera la bienvenue. Après le recensement, il reste maintenant l'enrôlement biométrique pour mettre en place le Sighre. Donc ce système va nous apporter beaucoup de choses, surtout dans le suivi de la carrière des fonctionnaires, parce qu'actuellement on ne peut pas parler de retraite automatique étant donné que nous travaillons encore manuellement. Lorsqu'un agent est admis à la retraite, il doit attendre sa dernière promotion»*, a-t-elle expliqué.

P-A. D.

Editorial

Cohésion

Le Gouvernement Collinet Makosso est à l'œuvre. Nous lui en reconnaissons le crédit, même si nous aurions souhaité, vu l'ampleur de la tâche qui l'attend, le voir adopter une autre allure que celle de la tortue. La fable, qui finit bien, pare cette bestiole de beaucoup de vertus, dont celle de la sagesse. Mais nous ne sommes pas dans une fable, vécue ou racontée, et le pays n'a pas à faire à un lièvre furtif et compétiteur, mais à des exigences pressantes et incontournables.

Les mesures annoncées comme prioritaires: déclaration du patrimoine personnel des ministres, restauration de l'autorité de l'Etat, lutte contre la corruption, gestion plus sociale des foyers de crise grâce au dialogue, réforme de l'Etat et nettoyage du fichier de la Fonction publique par son informatisation, automaticité des pensions de retraite dont on pourra régulièrement payer un mois par trimestre, apurement de la dette intérieure, promotion et réaffirmation du partenariat public-privé…Tout cela demande du temps et des moyens. Et, pour une des rares fois dans notre pays, les moyens qui s'exigent ici ne sont pas forcément dans l'argent que nous attendons des autres. Ils sont aussi dans une meilleure prise en compte des ressources propres que nous pouvons dégager, soit par la richesse dont la nature a doté notre sol et notre sous-sol, soit par notre génie propre. Nos fleuves, nos forêts, notre mer; nos mines et le retour sur investissement des infrastructures que nous avons essaimées ici et là sur tout le territoire, peuvent aussi rapporter.

C'est peut-être le moment de montrer un peu de cet orgueil national qui ne devrait pas nous manquer et prouver que les deux mois passés, à genoux, à quémander la «compréhension» auront servi à nous rendre plus sages. Autour de nous en Afrique Centrale, les voisins sabrent le champagne pour fêter les premiers milliards de dollars de facilité élargie de crédit du FMI. Le Congo attend et s'entend renvoyer aux 48 mesures édictées pour se rapprocher des standards de la bonne gestion exigée. Nous sommes regardés avec la même considération que des amuseurs de foire, riches en ressources, mais surtout en facéties. Et pauvres. Cela nous fait gagner du temps, mais vers quoi?

Jamais la dissimulation d'un compte bancaire ou d'une dette, le non-rapatriement de l'argent planqué ne nous feront gagner la bataille de l'autosuffisance alimentaire ou ne nous mettront en meilleure posture pour des prestations de services citoyens plus efficaces. Le temps, nous en avons. Du pétrole, de l'or et du bois aussi. Nous avons une pluviométrie plus que parfaite, une terre généreuse, une population d'éternelle jeunesse et de plus en plus diplômée: alors, pourquoi ça ne marche pas ?

Nous avons dit que ce jeune Gouvernement a des atouts en main avec les défauts de sa jeunesse, qui font que nous attendons de le voir valoriser les talents qu'il renferme. Nous attendons de les voir à l'œuvre. Et pas dans les réseaux sociaux ou les faits divers de caniveau. Un peu de cohésion s'impose désormais pour mieux faire tourner la machine. Il nous faut voir autre chose que ce à quoi nous sommes habitués. Cette rupture sera la marque véritable du premier Gouvernement dirigé par *«le tout-premier Premier ministre né après les indépendances».*

Albert S. MIANZOUKOUTA

PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-NOIRE

Une vingtaine de contrôleurs du travail assermentés

Sur requête de M. Apollinaire Mampassi, directeur interdépartemental du travail au Kouilou et à Pointe-Noire, 16 contrôleurs principaux et 5 contrôleurs du travail ont officiellement ont été assermentés pour exercer leur profession. Didier Narcisse Iwandza, président du tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, a recueilli et pris acte de leur prestation de serment le 19 juin dernier au cours d'une audience solennelle, consacrant leur engagement légal. Au terme de cette cérémonie, Apollinaire Mampassi a répondu à nos questions.

Les contrôleurs de travail

Quel sens donnez-vous à la prestation de serment des contrôleurs de travail évoluant sous votre autorité?

*Conformément aux instructions de M. Joseph Akondzo Nguiambo, directeur général du Travail, j'ai adressé une requête au Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire afin que les contrôleurs et contrôleurs principaux de travail en fonction à Pointe-Noire exercent leur profession en toute légalité. Les articles 150 et suivants du code du travail exigent qu'ils doivent prêter serment. C'est ce qui a été fait; je suis donc heureux que le président du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, M. Didier Narcisse Iwandza, ait pris acte de leur prestation de serment. C'est donc une mise en conformité à la loi, mais aussi une prestation de serment qui consacre leur engagement à contrôler les entreprises dans le respect des dispositions réglementaires.

Ces impétrants ont-ils connaissance des exigences de leurs missions?

*En plus de leurs formations professionnelles acquises dans les structures spécialisées, nous leur donnons des instructions précises chaque jour au bureau. Il faut noter qu'à l'occasion de cette audience spéciale, et en guise de réquisitoire, le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire a rappelé leurs missions et obligations. Entre autres, les missions de contrôler la conformité des entreprises vis-à-vis de la législation du travail, de constater les infractions, de mettre en demeure les chefs d'entreprises indélicats, de procéder aux conciliations, etc. A cela, il faut ajouter notre mission d'accompagnement des entreprises et des employés, dans le respect de certaines obligations telles que l'impartialité et la confidentialité.

Etes-vous satisfaits de l'aboutissement de cette cérémonie?

*Ces contrôleurs et contrôleurs principaux du travail ont juré à la barre de remplir leur charge dans le respect des lois et règlements en vigueur. Le président du tribunal a pris acte de leur prestation de serment, c'est cela que nous attendions. Mais au-delà de la prestation de serment, c'est au quotidien et dans la pratique qu'il faudrait apprécier leur travail. Le président du tribunal leur a prodigué quelques conseils afin qu'ils ne tombent pas dans les anti-valeurs. Ils ne sont ni avocats ni syndicalistes.

Un message, un vœu, un souhait ?

Je remercie le président du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire et le procureur de la République d'avoir accéder à notre requête. Conformément aux textes réglementaires en vigueur, nos contrôleurs sont dorénavant et officiellement assermentés. C'est l'application de l'une des dispositions prévues dans le plan d'action stratégiques de développement organisationnel de l'inspection du travail, tel qu'élaboré par le directeur général du travail.

Propos recueillis par
Jean BANZOUZI MALONGA

TOURISME

Identifier et valoriser les sites pour favoriser la croissance économique

A l'occasion de sa sortie officielle, l'association pour la valorisation et l'identification des sites touristiques (AVISiT), a tenu du 16 au 17 juillet 2021 à Brazzaville un séminaire-atelier autour des activités liées au développement touristique en République du Congo, sous le thème: «Tourisme et enjeux». Les travaux se sont déroulés sous les auspices de Sylvain Yangangbwa Syoge, président d'honneur de l'association, en présence de Mme Léa Milendzi Mombo, conseillère de la ministre du tourisme, et de Kessaki Maba Ngayoko, manager des opérations de l'association.

Après la sortie officielle de l'association

Les participants ont eu droit à plusieurs exposés, par différents thèmes comme: le marketing du tourisme et de l'écotourisme par M. Kessaki Maba Ngayoko; l'élaboration des projets, avec Jean Claude Moussyessi Nzoulou. Les débats se sont focalisés sur les préoccupations de: comment intéresser les touristes à visiter le Congo; les politiques déployées par le ministère du Tourisme et des loisirs; la gestion de la communication commerciale en lien avec le tourisme au Congo.

Pour les responsables de l'association, le lancement d'une telle initiative se justifie par le fait que *«le tourisme est une activité ancienne qui s'impose comme un phénomène majeur à la fin du 20e siècle. Et en ce 21e siècle, il prend une dimension planétaire et constitue désormais un secteur économique fondamental… »*, à l'instar des autres secteurs d'activité, susceptibles de produire de la richesse, de la croissance économique d'un pays. Au moment où, plus que jamais, tous les décideurs s'accordent à reconnaître que l'émergence, sinon le développement du Congo réside dans la diversification de son économie. C'est dans cette logique que le Gouvernement a inscrit ce secteur *«porteur de croissance»* dans son programme national de développement (PND 2018-2022).

D'où, pour la conseillère de la ministre du Tourisme, les objectifs de l'AVISiT qui sont en phase avec ceux du ministère. D'autant que le Tourisme est considéré par le Gouvernement comme *«le troisième pilier de la diversification économique»*. Ainsi, le ministère entend soutenir toutes les organisations qui œuvrent dans le domaine du développement touristique.

Marcellin MOUZITA

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

DEFENSE NATIONALE

Charles-Richard Mondjo a dévoilé les actions prioritaires de son département

Une communication à l'endroit du commandement militaire sur les actions prioritaires du ministère de la Défense nationale a été faite par Charles-Richard Mondjo, le mardi 20 juillet 2021 à Brazzaville. Ces actions s'encadrent dans la feuille de route du Gouvernement

Charles-Richard Mondjo...

... délivrant sa communication aux membres du commandement militaire

qui présente les défis à relever dans le court et moyen terme.

Sa communication comportait deux volets: les actions prioritaires du ministère de la Défense nationale à l'aune des orientations édictées; et l'encadrement éthique de gouvernance publique.

Le ministre Mondjo a indiqué que l'action de son département pour les prochaines années, portera sur les priorités à court et moyen termes: A court terme, à compter de juin 2021, cette action visera cinq objectifs prioritaires, entre autres: le rattachement de la gendarmerie nationale au ministère de la Sécurité et de l'Ordre public; la mise en place du génie militaire qui devra concourir à la vie économique et sociale du pays, la sécurisation des frontières liquides.

Les priorités à réaliser à moyen terme, a-t-il poursuivi, concernent la consolidation et l'aménagement des infrastructures, notamment la finalisation des travaux de construction de l'hôpital d'instruction des armées de Brazzaville et l'apurement des dettes des partenaires commerciaux…

S'agissant du deuxième volet, le ministre Mondjo a fait état de la gouvernance publique qui rassemble les mesures et les règles permettant d'assurer le bon fonctionnement de cette Institution, et aussi de concourir à l'objectif de réduction du train de vie de l'Etat. Ainsi, l'exercice de la gouvernance au ministère de la Défense nationale, a-t-il précisé, portera entre autres sur: la finalisation des travaux de réforme organisationnelle ainsi que leur mise en œuvre; la finalisation des travaux des ressources humaines, avec en prime, l'élaboration des statuts particuliers des personnels; la maîtrise des ressources budgétaires par le respect strict de l'orthodoxie financière; la rationalisation des dépenses, en ciblant systématiquement le juste besoin; l'éradication des fraudes à la solde; la mise en œuvre rigoureuse de la règlementation relative à la maîtrise des effectifs soldés et nourris; le respect de toutes les règlementations en vigueur et des procédures administratives y compris leur simplification de manière à rationaliser les actes de commandement et de gestion…

Autre point abordé par le ministre de la Défense nationale, la crise sanitaire liée à la COVID-19 et ses effets au sein de la communauté militaire. Il s'est dit satisfait des performances de la vaccination des militaires, saluées au niveau national et qui sont conformes au plan de vaccination de la Force publique. Il a prescrit de poursuivre la sensibilisation et l'activation des mesures de prévention.

En définitive, le ministre Mondjo a précisé qu'en tant que mandataires publics, les cadres du ministère de la Défense nationale doivent être exemplaires. Ajoutant qu'il est question de créer des conditions idoines pour raffermir l'autorité de l'Etat, faire respecter la chose publique et renforcer la discipline dans les différentes structures.

Alain-Patrick MASSAMBA

FINANCES PUBLIQUES

Des bonnes pratiques pour une gestion transparente

La Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) a tenu sa session inaugurale du 6 au 15 juillet dernier à Brazzaville. Placée sous l'égide de Joseph Mana Fouafoua, président de la CNTR, cette session a eu sur sa table plusieurs points parmi lesquels l'adoption du règlement intérieur et du budget exercice 2021 équilibrée en recettes et en dépenses à 1.197.000.000 FCFA.

Le président, au milieu à la clôture des travaux

Suite au déficit en matière de gouvernance des finances publiques dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Congo s'est engagé sur la voie de l'amélioration en adoptant la loi 2019 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la CNTR.

Les commissaires et le personnel technique ont planché sur de nombreux points: Les informations sur les activités menées par le bureau du 2 octobre 2020 à ce jour; la répartition des affaires en sous-commission; l'examen et l'adoption du règlement intérieur, du règlement financier, du projet d'organigramme.

Les points sur le projet et du plan de travail et plan d'action annuel, le projet du budget 2021 et sur le projet du logo ont constitué l'essentiel des travaux.

Pour une bonne coordination, les participants ont formé trois sous-commissions de travail. Des travaux en sous-commission ont débouché de l'organigramme amendé structuré.

A propos du règlement intérieur amendé, ce document compte 83 articles repartis en 6 titres, 10 chapitres et 7 sections. On note à cet effet que les membres de la CNTR porteront le titre de ''commissaire''.

S'agissant du logo, la sous-commission a suggéré à la CNTR de lancer un appel d'offre, sur la base des termes de référence découlant des missions de l'organe.

Au sujet du plan de mobilisation des ressources complémentaires, du budget 2021 et du règlement financier, la sous-commission a recommandé, entre autres, de tenir compte du contexte économique et financier dominé encore par la poursuite des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI). *«Ce qui rend encore incertaines les démarches que nous pourrions avoir avec les partenaires extérieurs»,* a indiqué le communiqué final des travaux.

Aussi a-t-elle souhaité de prévoir une augmentation de l'enveloppe budgétaire au niveau de l'Etat pour l'exercice 2022. Cette sous-commission a, en outre, suggéré l'ajout d'un axe sur le suivi des entreprises et établissements publics. La sous-commission après proposition du budget structuré, a recommandé la mise en place immédiate d'un groupe de travail devant permettre de mettre en forme le budget et élaborer un plan comptable conforme aux règles de la comptabilité publique.

Dans le règlement financier amendé et adopté, il y a ajout d'un deuxième article sur les dispositions générales, afin d'affirmer le caractère de transparence dans la gestion de la CNTR. Le plan d'action 2021 a été scindé en cinq axes dont la communication, les études et les missions de terrain.

Clôturant les travaux, le président de cette institution a remercié les commissaires et le personnel d'appui technique pour la qualité du travail accompli. Il s'est engagé à tout mettre en œuvre pour mener à bien la ''barque'' de la transparence et de la responsabilité, en faisant respecter les bonnes pratiques pour une meilleure gestion des finances publiques. *«La minceur des ressources financières et matérielles mises à notre disposition ne nous a pas empêchés de lancer les premières missions de terrain. Les échos en retour sont pertinents. Nous avons bon espoir que les pouvoirs publics, en dépit de la crise financière, nous feront un clin d'œil très prochainement, ce qui nous galvanisera davantage dans la mise en œuvre de notre plan d'action»*, a dit Joseph Mana Fouafoua.

L'efficacité de la CNTR est donc attendue sur la question cruciale de la gestion des finances publiques.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

GOUVERNANCE

Le relèvement du Congo passe nécessairement par la réforme de l'Etat

Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'Etat, Luc Joseph Okio a conduit, mercredi 14 et jeudi 15 juillet 2021 à Brazzaville, une série de réunions avec, respectivement: leurs Excellences Serhal Serhan, ambassadeur de Turquie, Korotoumou Ouattara, représentante de la Banque mondiale, et Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo. Il ressort de ces différents entretiens que pour son émergence, le Congo doit passer par une profonde réforme de l'administration publique et de ses institutions. D'où, selon le diplomate de l'Union européenne, *«le relèvement du Congo passe, entre autres, par la réforme de l'Etat».*

Luc Joseph Okio (à d.) et Raul Mateus Paula

Le ballet diplomatique a été ouvert par Serhal Serhan, ambassadeur de Turquie au Congo. Avec le diplomate turc qui connait bien le ministre Okio pour avoir servi dans son pays comme ambassadeur, l'entretien s'est focalisé dans le fait d'étudier la possibilité d'engager des réformes dans le partenariat entre les deux pays. Pour développer une coopération qui permette au Congo et à la Turquie de *«s'épanouir sur la base des intérêts équilibrés». «Il y a déjà différentes lignes directrices qui ont été établies, concernant plusieurs projets. Il y a aussi une commission économique conjointe qui a travaillé autour de différents sujets, notamment sur le commerce, la technologie, etc. Il est donc question de donner la priorité à la concrétisation de ces différents projets pour consolider les liens qui existent entre les deux pays»*, selon lui.

Après quoi, est venu le tour de Mme Korotoumou Ouattara, représentante de la Banque mondiale au Congo. Les deux personnalités se sont entretenues sur la série des réformes que doit mener le tout nouveau ministre en charge de cette question, pour poursuivre la marche vers le développement, ainsi que l'indique le projet de société pour lequel le chef de l'Etat a été réélu. Ils ont aussi abondé sur l'appui que la Banque mondiale apporte déjà à *«la Fonction publique et même à la Primature, sur les activités liées à la réforme de l'Etat»*, a indiqué le numéro 1 de la Banque mondiale au Congo.

Elle a rassuré son interlocuteur que *«ces appuis vont continuer dans le cadre des activités que le nouveau gouvernement entend mettre en place. Notamment le plan d'action que le Premier ministre a récemment dévoilé. La Banque mondiale est prête à accompagner le nouveau ministre dans la mise en œuvre des réformes clés… pour une réforme effective de l'administration publique congolaise»*, a-t-elle poursuivi.

En rappelant que ces réformes doivent prendre en partie l'engagement citoyen. *«On aimerait que le public congolais soit au parfum de ce qu'on fait, surtout en ce qui concerne la gestion des dépenses publiques…l'impact des projets cofinancés par la Banque mondiale et le Congo. Il est important que les populations soient engagées à nos côtés et aux côtés du gouvernement, pour qu'on arrive à un résultat satisfaisant pour tous»*, a-t-elle conclu.

Enfin, Luc Joseph Okio a reçu Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union européenne, le 15 juillet. Les deux hommes ont abordé des sujets relatifs à *«la réforme de l'Etat et la décentralisation, pour lesquelles l'Union européenne est fortement impliquée dans la coopération avec le Congo»,* a déclaré le diplomate européen au sortir de l'entretien.

Pour lui, la réforme de l'Etat au sens large se rapporte, entre autres, à la santé, l'environnement et la diversification de l'économie pour un pays comme le Congo, tributaire des ressources pétrolières. Pour cela, *«il faut améliorer le climat des affaires, la transparence des finances publiques, la lutte contre la corruption, autant des sujets qui sont au cœur du mandat du ministre Okio, dont les solutions dépendront des différentes réformes apportées»,* a fait savoir Raul Mateus Paula.

Marcellin MOUZITA

Coup d'oeil en biais

Nominations aux hautes fonctions: le PM tranche

La constitution d'un nouveau gouvernement est souvent suivie de changement dans les hautes fonctions de l'administration et des entreprises publiques ou parapubliques. C'est ce que certains ministres ont fait, et que d'autres voulaient faire, en relevant et en nommant de nouveaux DG ou hauts fonctionnaires. Il y a quelques semaines, le Premier ministre a tranché ce vieux débat de procédure administrative, en rappelant à ses ministres ce que stipule la Constitution en cette matière. Anatole Collinet Makosso leur a rappelé que les nominations, *«même à titre provisoire, aux fonctions de Président du Conseil d'administration ou de comité de direction, de directeur général ou de directeur central des administrations et des entreprises et établissements publics, sont de la compétence exclusive du Président de la République, Chef de l'Etat, et du Premier ministre, chef du Gouvernement».* Alors, fini la valse des notes de service pour relever ou caser les parents et amis?

Plus de comptes de prépaiement aux Douanes et droits indirects

Le ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, Roger Rigobert Andely, entend rigoureusement mettre de l'ordre dans les finances publiques. *«Bic rouge»*, comme on aime à l'appeler, a instruit le directeur général des douanes et des droits indirects de suspendre les comptes de prépaiement mis en place pour la compensation des engagements de l'Etat au moyen des droits et taxes de douane en attendant leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette décision, explique-t-on au ministère, est pour arrêter le gaspillage et les détournements. Le DG en question se serait exécuté en répercutant l'instruction à travers une note de service que les Internautes se partagent sur les réseaux sociaux. La bonne gouvernance sera-t-elle au rendez-vous cette fois?

Des suspects considérés comme décès COVID-19

D'après les données de la situation épidémiologique au Congo au 19 juillet 2021, depuis le début de la pandémie, 208 enterrements dignes et sécurisés ont été réalisés dont 176 décès concernant les cas confirmés COVID-19 par le test RT-PCR, et 32 décès non confirmés (test RT-PCR non réalisé) mais fortement suspects, appelés cas probables.

Une autorité zélée?

Par un avis au public, une autorité d'administration décentralisée a décidé de ne plus recevoir les personnes non vaccinées dans ses locaux. Une décision prise, selon elle, pour inciter les populations à se faire vacciner contre la pandémie de COVID-19. Le vaccin contre le coronavirus est-il devenu obligatoire?

Le téléphone portable, un compagnon agaçant

Certains fidèles n'hésitent pas à répondre à des appels téléphoniques pendant les célébrations eucharistiques, l'adoration du Saint sacrement ou la récitation du chapelet. Pourtant, ils sont invités régulièrement à éteindre leurs portables, pour ne pas perturber la prière collective. Les placiers et le prêtre ne cessent de le rappeler. De même, le commentateur du jour s'époumone en vain. L'église n'est quand même pas une cabine publique où les gens se lèvent, à loisir, courent pour aller répondre à un appel téléphonique. Combien de fois le dira-t-on?

Têtus comme des mouches?

Dans certains quartiers de la capitale congolaise, La Congolaise des eaux (LCDE) continue à déposer les factures, alors que les clients concernés totalisent deux ou trois, voire quatre années sans une seule goutte d'eau au robinet. On a beau leur repréciser la situation, chaque fois rien n'y fait. Ces agents de la LCDE reviennent toujours. Ils continuent à déposer les factures en feignant d'ignorer la triste réalité.

«Le développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

TRANSPORT AÉRIEN

Prévenir les actes de terrorisme contre les avions

La 14e assemblée générale annuelle de l'Union des gestionnaires des aéroports d'Afrique Centrale et de l'Ouest (UGAACO), s'est tenue à Pointe-Noire du 8 au 10 juillet 2021 sous le thème: *«La sûreté aéroportuaire, un enjeu vital pour les Etats africains à l'ère de la COVID-19»*. La cérémonie d'ouverture a été placée sous les auspices de Jean Marc Thystère Tchicaya, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande. Il avait à ses côtés M. Ibrahim Traoré, président de l'UGAACO et M. Simon Kaboré secrétaire exécutif.

Les gestionnaires du secteur aéroportuaire

Le rendez-vous a réuni les participants issus du secteur aéroportuaire venus de 17 pays d'Afrique pour un partage d'expérience et la mise en place des stratégies propres à la relance d'activité dans un environnement dominé par la COVID-19 qui impose certaines restrictions. L'UGAACO a l'ambition d'être le catalyseur du développement de l'activité aéroportuaire en Afrique en donnant priorité à la mutualisation et à la coordination des efforts en vue de relever les défis de développement du transport aérien. Plusieurs sous thèmes ont été développés à cette occasion, entre autres: *«l'état des lieux dans la menace terroriste en Afrique avec un focus sur les nouvelles menaces visant l'aviation civile dans le monde et en Afrique en particulier»; «la réponse internationale à ces menaces: les coopérations internationales OACI, IATA, UEMOA, CRASAC, CAFAC, ACI, CEMAC»*; *«les réponses étatiques aux menaces (organisation, privatisation de la sûreté, évolution des équipements)»* et *«les nouvelles technologies de la sûreté aéroportuaire».*

Après le mot de bienvenue de Daniel Lefebvre, directeur général des Aéroports du Congo (AERCO), président du Comité d'organisation de cette 14e assemblée générale annuelle de l'UGAACO qui a circonscrit l'évènement malgré la COVID-19, Mme Tolga Pascale Lare, directrice de l'Ecole régionale de la navigation aérienne et de management (ERNAM) de Dakar, au Sénégal, représentante du directeur général de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), a quant à elle souligné que le thème de l'assemblée générale concorde avec le fait que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a proclamé l'année 2021 année de la culture de la sûreté. L'objectif de cette année est de mieux faire connaître les questions de sûreté entourant l'aviation civile et d'emmener tout le secteur à réfléchir et agir en étant attentifs à la sûreté.

Face au terrorisme et les difficultés financières des aéroports fortement impactés par la crise sanitaire, M. Simon Kaboré a rappelé que l'UGAACO sollicite encore une fois *«sa clairvoyance face à cette préoccupation majeure. La sûreté aéroportuaire, un enjeu vital pour les Etats africains à l'ère de la COVID-19 est un thème innovateur qui rassure nos usagers et les autorités politiques de notre pays. Il s'agira de développer le partage d'information sur la sûreté de l'aviation civile et mutualiser nos expériences et expertises dans le but de garantir cette sûreté dans l'espace l'UGAACO et ne pas constituer une cible de prédilection du terroriste».*

M. Ibrahim Traoré de son côté, a remercié les autorités congolaises pour avoir accepté l'organisation de l'assemblée générale annuelle à Pointe-Noire. Annonçant la fin de son mandat, le président de l'UGAACO a dit mener un certain nombre de projets importants: le retour de la Guinée Conakry, du Cameroun, de la Guinée Bissau, au sein de l'Union; la formalisation de l'entrée des aéroports de Kigali et du Gabon.

Ouvrant les travaux, Jean Marc Thystère Tchicaya avait indiqué que le Congo a engagé le processus de certification des aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire pour cette année. *«Le Congo a atteint en novembre 2016 lors de la dernière mission de contrôle de l'OACI, un niveau de mise en œuvre effective des normes et recommandations internationales en matière de sûreté égale à 52,2%. Le taux moyen sur notre continent étant de 50%. Les efforts qui ont été déployés montrent que l'objectif d'un niveau de 75% pour tous les Etats africains à l'horizon 2022 est à notre portée»*, a-t-il dit.

Avec la reprise progressive du secteur aérien, le ministre des Transports a invité les gestionnaires et aéroports ainsi que les compagnies aériennes à relever les défis; à continuer à faire des aéroports et des avions, des lieux sûrs afin de garantir la sécurité sanitaire pour tous.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Une nouvelle vision pour l'agriculture au Congo

Instituée en 1987 par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'occasion du Congrès des hommes de sciences en Afrique tenu du 25 au 30 juin 1987, sous les auspices de Denis Sassou-Nguesso, président alors en exercice de l'OUA, la Journée de la renaissance scientifique de l'Afrique a été célébrée, comme à l'accoutumée, le 30 juin dernier au Congo et à travers le continent.

Le thème retenu pour l'édition 2021 est: *«Une nouvelle vision de l'agriculture pour la République du Congo: accompagnement scientifique et technologique».* Prélude à cette célébration, Delphine Edith Emmanuel Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique a, au nom du Gouvernement, fait une déclaration, mardi 29 juin dernier à Brazzaville.

Pour la patronne de la Recherche scientifique, le thème retenu donne l'occasion aux chercheurs, innovateurs et inventeurs d'organiser plusieurs activités susceptibles de permettre d'ancrer dans la société congolaise la culture scientifique et technologique dans le domaine de l'agriculture.

Elle a, par la même occasion, vanté les mérites et l'importance de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, surtout en cette période de lutte contre la pandémie à coronavirus. *«L'importance de la recherche scientifique…est devenue plus convaincante en cette période de crise sanitaire de la COVID-19. En effet, la recherche scientifique joue un rôle primordial dans la société. Elle contribue de manière silencieuse à améliorer, non seulement l'espérance de vie des Congolais, mais aussi la qualité de vie et de bien-être des individus»*, a-t-elle fait savoir.

C'est dans cette logique que

Delphine Edith Emmanuel Adouki

la science, la technologie et l'innovation constituent des composantes essentielles de la croissance et du développement durable d'une nation. *«Les capacités du Congo à s'aligner en matière de compétitivité dépendront de plus en plus de l'aptitude à réinventer un autre futur qui articule innovation et recherche appliquée, en s'appuyant sur les besoins nationaux»,* a poursuivi Mme Adouki.

A travers cette célébration, un bilan et des perspectives de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ont été effectués par les chercheurs des instituts et centres de recherche. Il en ressort que les chercheurs et les innovateurs congolais ne sont plus à démontrer. La ministre estime que de nombreux chercheurs fournissent la preuve de leur compétence et de leur engagement pour le succès scientifique et technologique du pays. Cependant, une visibilité insuffisante est à déplorer.

Le thème de cette dernière édition vise, entre autres, l'identification des techniques scientifiques pour améliorer les rendements agricoles, tels que la sélection génétique, la création d'hybrides et des biosynthèses des nano intrants. Ceci pour que l'agriculture soit un véritable levier de développement du pays, aux côtés des ressources pétrolières et forestières.

Marcellin MOUZITA

AGRICULTURE ET FORÊT

Stimuler le développement aux solutions numériques

Le Projet de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (PRCCE) a lancé le 23 juin dernier à Brazzaville, une compétition destinée à stimuler et animer le développement de solutions numériques et innovantes en réponse aux défis des entreprises des acteurs économiques dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'agroforesterie au Congo. Hachaton Green Tech Challengers est une plateforme numérique permettant d'obtenir des réponses pour relayer l'information auprès des populations. Cette première édition de compétition permet d'accélérer la transformation digitale des acteurs du secteur et améliorer leurs performances.

Photo de famille à la fin de la conférence de presse

La cérémonie a été coprésidée par Raul Mateus Paula, ambassadeur de l'Union européenne au Congo et Aimé Blaise Nitoumbi, directeur général du partenariat au développement, ordonnateur national suppléant du Fonds européen de développement (FED) au ministère de l'Economie, en présence de Rudy Stephen Mpieré-Ngouamba Ambila, directeur général des Petites et moyennes entreprises.

Le Hachthon Green Tech a été mis en place dans le cadre du PRCCE pour appuyer les secteurs agroalimentaires et agroforesteries, en particulier les entrepreneurs impliqués notamment dans les trois chaînes de valeur: maïs-aviculture, bois-menuiserie et de transformation des fruits, légumes et plantes. La présentation et le lancement de cette application numérique pour la compétition a été faite à base des deux exposés développés successivement par Mamadou Saidou Diallo et Macaire Ngomo, respectivement chef de mission du PRCCE et chef de projet numérique.

Pour les experts du numérique, cette compétition constitue une opportunité de façon à apporter des réponses aux besoins identifiés auprès des chaînes de valeur et de faire comprendre les principales règles du jeu, ainsi que les différentes étapes. Ils ont également souligné, à travers cette compétition, qu'un espace a été donné à la jeunesse congolaise afin de lui permettre d'exprimer son génie créatif et valoriser ses talents dans le domaine digital. L'Union européenne va amplifier son soutien à la transition numérique en l'intégrant dans le cadre de son nouveau programme de coopération (2021-2027) avec le Congo, qui fait de la digitalisation un levier d'excellence pour le développement des petites et moyennes entreprises, afin de booster la compétitivité des entreprises.

Raul Mateus Paula a réaffirmé l'intérêt du numérique. «Le Hackathon Green Tech Challenges, unique du genre, s'inscrit dans le cadre du projet de renforcement des capacités commerciales PRCCE II, financé par le 11e Fonds européen de développement au Congo. Avec le PRCCE II, le Gouvernement et l'Union européenne entendent apporter des solutions tangibles aux problèmes auxquels les petites et moyennes entreprises font face au quotidien. L'objectif global du programme est de contribuer au renforcement de l'économie congolaise, à la diversification de l'économie et à la création d'emplois de manière à promouvoir un développement socio-économique plus équitable».

Intervenant à son tour, Rudy Stephen Mpieré-Ngouamba Ambila a souligné: *«Cette édition du Hachkathon jouera résolument un rôle de catalyseur. Dans le but de qualifier leur production, nos très petites entreprises et petites et moyennes entreprises ont un besoin croissant de solutions numériques innovantes, tout comme pour la création de nouveaux produits et la conquête de nouveaux marchés aussi bien aux plans national, sous régional qu'international».*

Pour sa part, Aimé Blaise Nitoumbi a indiqué qu'il a été mis en place des groupements des acteurs des chaînes de valeur cibles, appelés *«Clusters».* Au total, 24 clusters sont créés en encadrés par le projet dans les secteurs maïs, aviculture, bois fruits et légumes, bois, produits forestiers non ligneux et miel qui constituent pour des chaînes de valeur dont les membres reçoivent un accompagnement qui est censé aboutir à une dotation en équipement et matériels dont les besoins ont été évalués.

«Le Hackathon, plateforme numérique en français facile, constitue une solution digitale pour faire émerger une génération des TPE/PME solides, solidaires et compétitives; accélérer la transformation des entreprises autour d'une démarche innovante, participative et collective. Avec des solutions concrètes et une large gamme de services et pour la valorisation des produits congolais», a-t-il dit.

Philippe BANZ

COTE D'IVOIRE

Rencontre en perspective entre Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo

Dans le cadre de la poursuite du processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, une rencontre est prévue, le 27 juillet prochain au Palais de la présidence entre le Président Alassane Ouattara et l'ancien Président Laurent Gbagbo. Sur invitation de l'actuel chef de l'Etat. C'est ce qu'a indiqué Amadou Coulibaly, porte-parole de la Présidence. Les deux personnalités ont, d'après lui, eu un contact téléphonique début juillet.

Alassane Ouattara Laurent Gbagbo

Depuis le retour de Laurent Gbagbo, au mois de juin dernier après son acquittement à la Cour pénale internationale, le pays restait suspendu à l'annonce de cette première rencontre, susceptible de marquer une étape importante vers la réconciliation nationale, et la décrispation du climat politique ivoirien. Elle est la première du genre depuis la crise post-électorale de 2010-2011 qui avait fait de nombreux morts selon l'ONU. Le porte-parole du Gouvernement a assuré que malgré tout, *«la main du Président Ouattara a toujours été tendue vers ses adversaires»*. Selon un proche de Laurent Gbagbo, *«si cette rencontre a lieu, elle s'inscrira dans une démarche de fraternité»*.

Dans cette perspective, le Président Ouattara a annoncé la couleur, à l'occasion de la fête des fidèles musulmans l'Aïd el-Kébir encore appelée la Tabaski. Cette fête lui a permis de lancer un appel à poursuivre le processus de réconciliation nationale. Depuis le retour au pays de Laurent Gbagbo le mois dernier, il avait gardé le silence. Il a fait une déclaration courte, mais d'une importance capitale, allant dans le sens de la réconciliation nationale. Peu après la prière de la célébration de la Tabaski à la Grande Mosquée de la Riviera, le Président Alassane Ouattara a exhorté ses concitoyens à poursuivre le processus de cohésion nationale.

Ces derniers jours, les échanges par médias interposés entre le parti présidentiel, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) et le tandem d'opposition, le Front populaire ivoirien (FPI)-Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) ont sonné comme un retour aux rivalités habituelles.

La fête de la Tabaski a souligné Alassane Ouattara, *«est une fête du rassemblement, de la paix, de la concorde. Que les étapes qui ont été entreprises pour la cohésion sociale, pour la réconciliation puissent continuer de se renforcer! Que la Côte d'Ivoire continue de vivre en paix! Je voudrais rassurer nos compatriotes que par la grâce du Seigneur, nous veillons à la sécurité de nos concitoyens»*, a rassuré le Président ivoirien.

De son côté, l'Eglise reste attentive à cette dynamique de réconciliation nationale. Lors de la messe célébrée samedi 17 juillet 2021 en la cathédrale Saint Paul d'Abidjan, à l'occasion de ses 50 ans de sacerdoce, l'archevêque d'Abidjan, le Cardinal Jean-Pierre Kutwa a lancé un message à la classe politique: *«Les temps sont mûrs pour aller à la réconciliation…Ne perdez plus le temps dans des palabres inutiles. L'heure est à la réconciliation, l'heure est à la mobilisation de tous les enfants de Côte d'Ivoire pour l'unité»*.

Alain-Patrick MASSAMBA

MALI

Assimi Goïta a frôlé la mort

Alors qu'il participait à la fête islamique du sacrifice, en arabe l'*«Aïd al-Adha»*, le Président malien de transition a été visé par un assassinat, mardi 20 juillet dernier à la sortie de la grande Mosquée de Bamako. Ce qui a poussé certains analystes à dire que le colonel putschiste a failli de peu être la *«victime expiatoire à la place du mouton de sacrifice»*.

Assimi Goïta (au milieu) a frôlé la mort

C'est une attaque au couteau déjouée par ses services de sécurité, mais surtout aussi par ses propres réflexes de militaire qui lui ont permis de se mettre rapidement à l'abri du danger. Après la prière, quand l'imam est sorti pour égorger son mouton comme il est de coutume, pendant cette fête, Assimi Goïta et son Premier ministre Choguel Maïga et d'autres personnalités de la transition sont restés dans la mosquée.

A en croire les témoins, deux jeunes se sont levés, avant de chercher à foncer sur le chef de l'Etat malien. L'un de ces jeunes portait sur lui un couteau, l'autre détenait une arme à feu à la main. Celui qui avait le couteau a tenté de poignarder le Président Assimi Goïta. Celui-ci s'est levé pour se défendre et les forces de l'ordre, la garde nationale et la police ont pris position autour de la mosquée pour assurer sa protection avant de pouvoir l'évacuer.

Certains témoins affirment avoir vu du sang sur un boubou. Signe qu'une personne a probablement été blessée. Mais, réagissant quelques heures après cet attentat, Assimi Goïta a rassuré ses compatriotes: *«Je suis bien portant. C'est un acte isolé. Tout le monde ne pourra pas être d'accord avec nous»*. Les agresseurs ont été maîtrisés et placés en détention. Ils sont sous interrogatoire pour savoir exactement ce qui s'est passé afin de clarifier la situation.

Gaule D'AMBERT

ZAMBIE

L'épiscopat dit non à la violence et aux discours de haine

A l'approche des élections en Zambie, les évêques ont, dans un message publié le 16 juillet 2021, appelé tous les candidats au scrutin à s'abstenir de la violence et des discours de haine. Les prélats demandent aux candidats de «montrer les raisons pour lesquelles ils devraient être élus». Le message est intitulé: «Soyez en paix les uns avec les autres» (Mc 9,50).

Les prélats investis de leur mission prophétique

Le message de la Conférence épiscopale de Zambie (ZCCB) fait suite à leur Assemblée plénière de cette année. C'est une déclaration qui intervient au moment où le pays se prépare aux élections générales du 12 août prochain, au cours desquelles les Zambiens seront appelés aux urnes pour choisir le chef de l'Etat et les députés à l'Assemblée nationale. Ceci, dans un contexte de violence généralisée.

Destruction des biens, enlèvements, effusion de sang, incitation à la haine au nom de divisions ethniques: tels sont les signes inquiétants qu'enregistre la Zambie, pays d'Afrique australe et pour lesquels les prélats appellent à une solution meilleure. Ces événements, en effet, *«ont été conçus pour intimider une partie de la population se rangeant dans un parti plutôt que dans l'autre, l'incitant à choisir ses représentants sur la vague de la peur»*.

La Conférence épiscopale de Zambie souligne que les citoyens doivent nécessairement être *«libres de prendre parti pour un dirigeant qu'ils ont choisi ou d'élire les candidats de leur préférence, sans être soumis à une influence indue»*. Aussi, les évêques mettent-ils en garde contre ceux qui incitent à la violence politique, rappelant que *«ce type de conflit ne doit pas se transformer en un combat mortel dans lequel des personnes perdent leur vie ou leurs biens, simplement pour accéder au pouvoir»*. Il s'agit plutôt de fonder la confrontation politique sur *«un programme d'action en faveur des personnes qui, pour la plupart, sont pauvres»*.

L'Eglise en Zambie rappelle également que le pays est composé de personnes qui ont *«différents horizons, différents groupes ethniques, différentes langues et différents intérêts, formant ensemble «une seule nation»*, dans *«un esprit d'unité, comme le souhaitait le père de la Nation, Kenneth David Buchizya Kaunda»* d'illustre mémoire, premier chef de l'Etat de 1964 à 1991. *«Nous avons vécu en tant que frères et sœurs dans l'unité et l'amour»*, écrivent les prélats, *«de même, en tant que peuple, nous devons tenir en haute estime le caractère sacré inviolable de la vie humaine»*.

La ZCCB rappelle ensuite que la Zambie *«est connue pour être un pays épris de paix et un phare de la réconciliation en Afrique»* et que *«les prochaines élections ne sont ni les premières ni les dernières dans l'histoire nationale, mais un événement récurrent»*. Par conséquent, ces scrutins d'après les prélats *«ne doivent pas être entachés d'effusion de sang, car il y a une vie avant, pendant et après le vote»*.

L'Eglise de Zambie appelle par ailleurs tous les acteurs politiques à promouvoir la paix pendant la période électorale, en espérant que chacun *«assume sa pleine responsabilité et traduise cet engagement dans la réalité, afin d'initier une coexistence pacifique entre les membres de différents partis et intérêts politiques, conduisant à des élections non violentes»*.

Au regard du contexte de la pandémie de COVID-19 qui, en Zambie, a occasionné plus de 3.000 décès sur 188.000 cas enregistrés, la Conférence épiscopale invite les citoyens à *«respecter les directives sanitaires afin de préserver leur propre vie et celle des autres du coronavirus qui a dévasté les communautés nationales et internationales»*.

La déclaration des évêques fait suite à celle du Conseil national du laïcat catholique qui avait exhorté les fidèles laïcs à être *«la lumière du processus démocratique»*, les invitant également *«à faire partie intégrante du processus préélectoral»*.

A.G.NGOUMA

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail:etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

«SOCIETE GENERALE DE TRANSIT AFC»
S.A.R.L. U.
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: 1901, rue Motaba, Plateau des 15 ans, Brazzaville. RCCM: CG-BZV-01-2021-B13-00353,
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 05 juillet 2021, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 07 juillet 2021, sous Folio 121/4, numéro 2795, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L. U) ;

Objet social : La société a pour objet, en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:
*Le transit;
*L'import-export.

Dénomination: «SOCIETE GENERALE DE TRANSIT AFC»;

Siège social: 1901, rue Motaba, Plateau des 15 ans, Brazzaville République du Congo;

Durée: quatre-vingt—dix—neuf (99) années, à compter de l' immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital Social: UN MILLION (1. 000. 000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10. 000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue Par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 05 juillet 2021 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 07 juillet 2021, sous folio 121/5, numéro 2796, a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été Libérées par l'associé unique;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d' Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 05 juillet 2021, Monsieur YASSINE Ahmed Hassan, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné comme gérant;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 09 juillet 2021, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00353.

Fait à Brazzaville, le 13 juillet 2021

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Messe de lancement des activités de l'Année jubilaire Mgr Théophile Mbemba

La Place mariale de la cathédrale du Sacré-Cœur a abrité la messe de lancement des activités de l'Année jubilaire marquant les 50 ans de la mort de Mgr Théophile Mbemba, ayant coïncidé avec la commémoration anticipée du 50e anniversaire de la mort du premier archevêque congolais de Brazzaville. C'était samedi 12 juin 2021.

Ouverte le samedi 13 février 2021, au cours d'une messe en la cathédrale du Sacré-Cœur, l'Année jubilaire marquant les 50 ans de la mort de Mgr Théophile Mbemba touchera à sa fin le 14 juin 2022. Pour commencer à faire mémoire autrement de ce pasteur de l'Eglise de Brazzaville qu'aura été Mgr Théophile Mbemba, cette messe a été célébrée pour lancer de manière officielle les activités de cette Année jubilaire.

Présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, la messe a été concélébrée par NN.SS. Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala et par plusieurs prêtres dont les abbés Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé, Jacques Bouekassa,

Abbé Jacques Bouekassa

président de la Commission diocésaine ad'hoc de l'Année jubilaire Mgr Théophile Mbemba, et bien d'autres.

Au cours de la procession d'entrée à cette messe, l'effigie de Mgr Théophile Mbemba a été portée vers l'autel où elle a été placée jusqu'à la fin de la messe pour marquer

L'archevêque de Brazzaville présidant la célébration eucharistique concélébrée par ses deux confrères dans l'épiscopat

la mémoire de ce vénéré pasteur et le lancement des activités de l'Année jubilaire.

Dans une animation liturgique de la chorale Mgr Théophile Mbemba de la paroisse Saint Michel de Ngangouoni, la messe a connu la participation des religieux, religieuses, des fidèles laïcs venus de diverses paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville dont les membres de la famille biologique de Mgr Théophile Mbemba.

C'est l'abbé Jacques Bouekassa qui a prononcé l'allocution d'usage du lancement de cette année jubilaire en mémoire de Mgr Théophile Mbemba. *«Aujourd'hui, nous voulons commencer à faire mémoire autrement d'un homme, d'un grand bâtisseur: Mgr Théophile Mbemba.»,* a-t-il déclaré avant de présenter la biographie de ce vénéré prélat. *«Nous commençons tout aujourd'hui, parce que des activités, des manifestations autour de cet événement auront lieu tout au long de l'Année jubilaire. Le sens du jubilé des 50 ans de la mort de Mgr Théophile Mbemba, premier évêque et archevêque congolais, c'est vouloir nous tendre vers une mise en valeur de cette vie qui a été un martyr, c'est-à-dire un témoignage de foi dans notre pays qui à l'époque professait l'idéologie marxiste athée. A partir de ce jour, qui que nous soyons, plongeons-nous dans cette année jubilaire en participant à ce qui sera proposé en paroisse, dans les mouvements d'apostolat et de spiritualité dans notre diocèse autour de ce jubilé par la Commission ad'hoc qui attend aussi vos propositions. L'année du jubilé de Mgr Mbemba vient de se mettre en marche et nous invite à être des hommes et des femmes d'initiatives. Mgr*

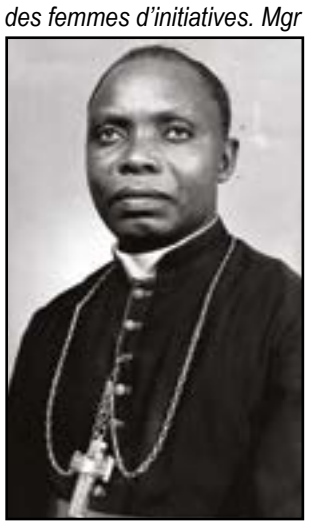

Mgr Théophile Mbemba

Mbemba a été cet évêque qui a cherché l'autonomie de notre Eglise dans tous les domaines. Il a travaillé pour les vocations sacerdotales et religieuses. Mgr Mbemba a été un grand bâtisseur de notre Eglise de Brazzaville, un grand sage, un grand visionnaire et un pasteur plein de foi, d'espérance et de charité.», a affirmé l'orateur.

Pendant son homélie, Mgr Louis Portellla Mbuyu a présenté la personnalité, les vertus et l'origine de l'autorité qu'incarnaient Mgr Théophile Mbemba qu'il a du reste fréquenté. Après avoir abordé sa biographie, l'évêque émérite de Kinkala a épinglé la vision pastorale, les œuvres, les soucis pastoraux et les préoccupations de tout ordre ainsi que les spécificités de l'épiscopat du premier archevêque congolais de Brazzaville.

Vers la fin de la messe, Mgr Anatole Milandou a remercié ses confrères dans l'épiscopat, notamment Mgr Louis Portella Mbuyu, pour ses différents services rendus à l'Eglise de Brazzaville. *«A chaque fois que je lui demande un service, il nous le rend»,* a dit l'archevêque de Brazzaville, avant de remercier les prêtres et tous les participants à la messe en rendant hommage à l'œuvre pastorale de son aîné dans l'épiscopat qui fut aussi le premier de ses trois prédécesseurs congolais sur le trône archiépiscopal de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI,
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B.P.: 14745 – Tél.: (+242) 06 605 32 7/05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

Anjia Nouveaux Matériaux de Construction
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social: 5 000 000 de Francs CFA Siège social:
Dolisie (République du Congo) à Moukondo
RCCM: CG/DOL/20 B 010

AVIS DE CONSTITUTION

I-Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1er étage Immeuble «Ma Reconnaissance» le dix-huit septembre deux mil vingt et enregistré à Dolisie, le vingt et un septembre de la même année à la recette des Impôts de Dolisie, sous le Folio 184/2 numéro 022, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «Anjia Nouveaux Matériaux de Construction», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Objet: La société a pour objet:
-La conception, la fabrication et la vente des maisons préfabriquées;
-L'achat de la technologie pour l'amélioration de la qualité et de l'extension de la qualité des produits ;
-L'importation de tous les matériaux liés à la construction de l'usine de la fabrication des maisons préfabriquées;
-Le traitement et la vente des profilés ;
-La fabrication et la vente des produits préfabriqués en béton (tuyaux, couvercles, caniveaux, murs, etc.);
-Le transport et entreposage des marchandises.
Siège social: Dolisie (République du Congo) à Moukondo.
Capital social: cinq millions (5 000 000) de Francs CFA, divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 500.
Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.
II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le dix-huit septembre deux mil vingt, de la société ci-dessus plus amplement désignée, enregistré à Dolisie, le vingt et un septembre de la même année à la recette des Impôts de Dolisie, sous le Folio 184/4 numéro 023, les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associée unique.
Gérance de la société: Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'associée unique du onze septembre deux mil vingt de la société ci-dessus plus amplement désignée, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le dix-huit septembre deux mil vingt et enregistré à Dolisie, le vingt et un septembre de la même année à la recette des Impôts de Dolisie, sous le Folio 184/6 numéro 274, l'associée unique a décidé de nommer Monsieur LIU HUAN en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée.
Immatriculation: l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dolisie a été effectuée, le vingt-huit septembre deux mil vingt, sous le numéro: CG/DOL/20 B 010.

Pour avis & mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE
115 bis, Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, Centre-ville
(En face de SCLOG B.P: 13646 Tel(s): (00242).05.596.77.86 / 06.669.26.76
Brazzaville - République du Congo - E- mail: officenot smb@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE WILLIE SERVICES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL : UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.
SIEGE SOCIAL : 63, RUE KONDA, ARRONDISSEMENT 5 OUENZE BRAZZAVILLE.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du neuf juillet deux mil vingt et un, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Dénis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;
Objet social : La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :
•Agriculture;
•Elevage ;
•Pisciculture
•Bâtiments et travaux public
•Exploitation forestière,
•Exploitation minière ;
•Boulangerie-pâtisserie ;
•Vente et location des engins;
•Fourniture de bureau ;
•Import-export ;
•Transit ;
•Négoce ;
•Vente des substances minérales
•Super marché ;
•Hôtellerie ;
•Agence de voyage ;
•Bureau de change ;
•Transformation des produits agricoles ;
•Transport du personnel ;
•Transport terrestre, aérien, fluvial et maritime.
Dénomination sociale : La société prend la dénomination suivante : « WILLIE SERVICES ».
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 63, rue Konda, Arrondissement 5 Ouénzé.
Durée : La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.
Administration de la Société : Conformément aux dispositions statutaires Monsieur Francis Willy BOBATHE BOSSIA, domicilié à Brazzaville, 33 bis, rue Lobi, Arrondissement 4 Moungali, est désigné en qualité de gérant de ladite société.
Immatriculation : La société « WILLIE SERVICES » est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00359.

Pour avis
Maître Aubierge Prisca
MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

L'Eglise accueille huit nouveaux prêtres et quatre diacres

Pour le service de l'Eglise, par le don de l'Esprit Saint et l'imposition des mains, Mgr Miguel Angel Olaverri a ordonné le samedi 10 juillet 2021 en la cathédrale Saint Pierre Apôtre de Pointe-Noire, huit prêtres dont un père de la congrégation des Salésiens de Don Bosco et quatre diacres, parmi lesquels un frère des Salésiens. Cette messe a été animée par la chorale diocésaine, la schola populaire et les grégoriens.

Les nouveaux diacres et prêtres

L'ordinaire de Pointe-Noire, Mgr Miguel Angel Olaverri a été assisté des concélébrants tels que: NN.SS. Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et président de la Conférence épiscopale du Congo; Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma; Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville et administrateur apostolique de Dolisie, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Plusieurs prêtres, religieux, venus des autres diocèses, des religieuses, les parents, des amis et des autorités politico-administratives, civiles et militaires y étaient présents.

Après plusieurs années de formation philosophique et théologique, les ordinands ont été jugés aptes à la vie sacerdotale. Après l'appel des nouveaux diacres et prêtres par l'abbé Alain Loemba, vicaire général de Pointe-Noire, un dialogue entre Mgr Miguel et les ordinands s'est effectué, car ces derniers se sont engagés devant tous à vivre leur ministère selon ce que demande l'Eglise.

Fortifiés par la grâce du sacrement, les diacres sont au service du peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité en communication avec l'évêque et son presbyterium. Et les nouveaux prêtres vont recevoir le caractère sacerdotal qui est une marque ineffaçable comme le caractère baptismal.

Les prêtres admis au sacerdoce sont les abbés Prince Nguie Ngatse, Damase Kalambay; Jean Olivier Kinenga Tchondi; Bité Mexent Massamba; Éminence Royid Adjobi; Dieu-Belain Éphraïm Nganga et père Prince Alban Bweillat et les grands séminaristes, admis au diaconat sont: Christ Pascua Pangou Nzaou; Hirolvi Tasnice De-Pratt; Jean Misère Ngoma Batchi et Alain Florian Miafouna Bileko.

Dans son homélie tirée de l'évangile selon saint Marc 6, 7-13, Mgr Miguel a invité les ordinands à ne pas baisser les bras pour que leurs efforts d'évangélisation ne soient pas toujours, ni même ordinairement couronnés de succès qui ne doit pas leur troubler.

«Secouez la poussière de vos pieds, coutume juive pour dire: je me distance de vous. Ce geste sera un témoignage pour eux. Nous ne nous faisons pas nous-mêmes témoins de l'Evangile, nous y sommes appelés. Nous recevrons un pouvoir que nous n'avons pas de nous-mêmes. Nous ne pouvons être envoyés que si nous avons d'abord été appelés pour être avec lui. On ne donne que ce que l'on a. On ne parle bien du Christ que si on l'a expérimenté. Nos messes sont bâties sur ce double appel, nous convoque pour être en communion avec lui, puis il nous envoie: Allez».

Après l'homélie, a suivi le moment des ordinations où la litanie des saints a été chantée pendant que les ordinands étaient allongés sur le sol. Car ils ont besoin du soutien du Seigneur et de la prière des frères et qui signifie aussi qu'ils abandonnent à Dieu dans son ministère pour toute leur vie.

L'imposition des mains a été au large de cette célébration qui a pour signification de la mission qui leur est confiée par le Christ, mission qui se transmet par les mains des apôtres et de leurs successeurs.

Après l'imposition des mains, les nouveaux diacres ont été vêtus de l'étole diaconale et les prêtres de l'étole et de la chasuble. Mgr Miguel a remis l'Evangéliaire à un diacre qui indique la fonction des diacres de proclamer l'Evangile dans les célébrations liturgiques et de prêcher la foi de l'Eglise en parole et en actes.

Ensuite les nouveaux prêtres ont été paumés de l'huile sainte, cette onction signifie le don de l'Esprit Saint qui leur fortifie la fonction de prêtre afin de sanctifier le peuple de Dieu et il a remis le calice à chaque prêtre. Alors tous ont été ordonnés prêtre et diacre.

A l'issue de la célébration, le porte-parole des nouveaux ordonnés, l'abbé Brunel Romaxis Massoumou, a exprimé l'allégresse de tous : *«Nous voulons rendre grâce à Dieu pour ce qu'il a rendu possible dans nos vies, à savoir le don du sacerdoce. Merci pour ce qu'il rendra possible par nous et nous à travers les ministères diaconal et presbytéral qu'il nous confie. Merci à vous, révérend père Gustave Makaya, prédicateur de notre retraite. Merci à vous chers parents, merci pour tant de sacrifices consentis dans notre formation. Vous êtes des collaborateurs de l'œuvre de Dieu. Aidez-nous donc par vos prières à demeurer prêtres et diacres dans notre manière de penser, de parler et de vivre».*

Madocie Déogratias MONGO

XVIIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE -B-

«Jésus, le pain de vie»

Textes : 2 Rois 4,42-44; Ps 144; Ephésiens 4,1-16; Jean 6,1-15

Ce dix-septième dimanche le Seigneur nous rejoint dans les besoins primaires et les plus immédiats de l'homme. Il nous parle du pain. *«Donne-leur à tous ces gens pour qu'ils mangent», ordonne Elisée et Jésus, à son tour, se demande comment faire «pour qu'ils aient à manger».* Nous sommes devant la réalité humaine la plus simple et la plus radicale : se nourrir. La plus originelle aussi. Recevoir d'autres de quoi manger. L'être humain nait, et grandit, en devant recevoir sa nourriture d'autres êtres que sont ses parents ou ceux qui assument ce rôle si les parents ne sont pas là. Pourtant il oublie vite cette expérience et croit être autosuffisant. Pourtant dans la vie matérielle comme dans la vie spirituelle, nous ne sommes pas autosuffisants. Nous sommes faits pour recevoir et pour donner, pour manger et pour donner à manger. Nous ne sommes pas des individus isolés mais des êtres créés pour la communion au sein d'une communauté. Ces lectures nous mettent ainsi devant l'essentiel de notre condition humaine : nous nous nourrissons les uns les autres et nous nous nourrissons les uns des autres. Nous sommes faits pour être pain les uns pour les autres. Ce qui vaut du nourrisson vaut aussi à sa façon de l'adulte. Et il en va de même avec Dieu. Dieu nous parle pour que nous puissions nous nourrir de lui : *«Il t'a donné à manger la manne que ni toi ni tes pères ne connaissiez pour te faire connaître que l'homme ne vit pas de pain seulement, mais de tout ce qui sort de la bouche du Seigneur.»* Nous vivons nous aussi par la parole. Combien de personnes meurent de silence, combien de couples meurent de ne plus vraiment parler, combien de communautés religieuses s'atrophient faute de parole… Ce pain qui nourrit près du lac de Tibériade nous dit l'importance de la parole du Christ. C'est avant même l'Eucharistie que Jésus a donné sa vie. Il l'a donné en parlant de ce qui fait vivre. Mais devons-nous dans cette scène avoir les yeux fixés sur Jésus? Notre regard se porte sur Jésus et Elisée qui sont au cœur de l'action. Pourtant *«l'homme de Dieu»* et *«le grand prophète»* ne pourraient rien faire sans qu'une personne n'offre ce qu'elle a, tout ce qu'elle a… *«Quelqu'un offrit à Elisée vingt pains et du grain frais.»* En temps de famine*, c'est une fortune et c'est aussi une sécurité énorme ! Un homme normal, simple, anonyme, offre tout ce qu'il a. Dans la foi. Dans l'Evangile, un jeune garçon, offre « cinq pains d'orge et deux poissons.»* Largement de quoi nourrir lui-même et sa famille. Pourtant étonnamment, généreusement, il offre tout spontanément sans que Jésus n'ait rien demandé. L'anonyme d'Elisée et le jeune garçon ont tous deux fait confiance à l'homme de Dieu - en dernier ressort à Dieu - ils n'ont pas retenu jalousement ce qu'ils avaient, ils l'ont donné et cela a porté du fruit. Sans ces deux personnes, il ne se serait rien passé. Sans la collaboration libre de l'homme, même Dieu ne peut pas agir. Ils ont offert quelque chose qui n'est pas extraordinaire, quelque chose qui est à la portée de tout le monde. Là est peut-être ce qui est à retenir pour nous. Il est si facile de se dire : je ne suis ni Jésus ni Elisée, comment puis-je donner à manger aux foules? La question n'est pas là. Elle est : que puis-je donner de ce que j'ai? Quel pain, quelle parole puis-je offrir? On demandait un jour à sainte Mère Teresa comment elle avait fait pour s'occuper de tant de mourants et de malades dans les rues de Calcutta. Elle répondit : *«Je ne regarde jamais les masses. Je regarde la personne. Je peux seulement aimer une personne à la fois. Je peux seulement nourrir une personne à la fois. Juste une, une, une. […] Il s'agit de commencer. J'ai commencé. J'ai pris une personne – peut-être que si je n'avais pas pris cette personne, je n'aurais jamais pris les 42 000 autres…. Il en va de même pour vous, pour votre famille, pour votre Eglise. Just begin, one, one, one».* Alors demandons au Seigneur la grâce de commencer et de recommencer, d'offrir nos cinq pains et nos deux poissons, d'offrir nos paroles et nos vies, le peu que nous avons, le Seigneur le transformera en vie éternelle. Pour nous et pour d'autres. Amen.

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

La mémoire du Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya honorée par une messe

La basilique Sainte-Anne du Congo a vibré de manière authentique lundi 19 juillet 2021, à l'occasion de la messe de suffrage en mémoire du Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque émérite de Kinshasa, rappelé à Dieu, le dimanche 13 juillet 2021, à Versailles, près de Paris en France. Il a été inhumé à Kinshasa, en R.D. Congo, le mercredi 21 juillet 2021. Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville, la messe a été concélébrée par NN.SS. Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, ainsi que par de nombreux prêtres.

L'archevêque-coadjuteur (au milieu) et ses confrères dans l'épiscopat

Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya

Rehaussée de la présence de Mme la ministre Arlette Soudan Nonault accompagnée de François Soudan, son époux, la messe a été animée par la chorale paroissiale Les Piroguiers.

Des religieux, religieuses de diverses congrégations aux côtés des fidèles laïcs venus de diverses paroisses de l'archidiocèse y ont aussi participé, dans une atmosphère de prière imbibée de fraternité, de quiétude, de paix et de compassion à l'endroit de l'Eglise de la R. D. Congo qui venait de perdre l'un de ses dignes pasteurs et disciples du Christ.

Au début, Mgr le célébrant principal a souhaité la bienvenue à ses confrères archevêques et évêques tout en les remerciant de leur présence à cette messe. De même, il en a fait autant pour Mme la ministre accompagnée de son époux, ainsi qu'à tous les participants à la messe.

L'abbé Rhod Sakani Yiseno, *«Izhé»,* ancien secrétaire-chancelier de l'archevêché de Brazzaville, a fait un témoignage édifiant sur les faits saillants de la vie du défunt qui est un ancien président du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) et co-initiateur du projet de création de l'Université catholique du Congo-Brazzaville: *«Laurent Cardinal Monsengwo Pasinya, homme de science, premier exégète africain, s'est investi pleinement dans la formation des futurs prêtres, en tant que professeur, mais plus largement, la particule identitaire de son intelligence était la simplicité teintée d'humilité. Homme de foi, enraciné en Jésus-Christ, homme de pure et profonde sagesse ayant eu entre ses mains les destinées de son pays par la Conférence nationale souveraine, il s'est distingué par sa sagesse très aiguisée qui lui permit de mener à bien les débats corsés de cet espace pour l'enfantement d'une démocratie authentique et vraie dans son pays. Il a su défendre les plus faibles, les veuves et les orphelins.»*

Le privilège de prononcer l'homélie a incombé à l'abbé Donatien Bizaboulou, curé-recteur de la basilique Sainte- Anne du Congo, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé. Le prédicateur a établi un lien entre les textes liturgiques choisis pour la circonstance et la personnalité du défunt cardinal reconnu pour sa grandeur spirituelle, son attention aux besoins des fidèles, son humilité, sa générosité, sa contribution à l'évolution de l'Eglise en Afrique, son engagement pour sa patrie et son combat qui a porté des fruits pour l'avènement de l'ère démocratique en RD Congo ainsi que pour ses liens d'amitié et de fraternité avec les Congolais de la rive droite du fleuve Congo.

Peu avant la fin de la messe ayant eu pour coryphée le père Casimir Moukouba, directeur diocésain de la liturgie, Mgr Anatole Milandou a remercié ses confrères archevêques et évêques, Mme la ministre accompagnée de son mari, les prêtres et les fidèles laïcs pour leur participation à cette messe en mémoire du cardinal défunt. Il a relevé quelques souvenirs qu'il garde du Cardinal Monsengwo *«qui venait de temps en temps à Brazzaville, en passant par l'archevêché.»* Il a rappelé que la famille du défunt cardinal a été frappée par un autre deuil, avant de signaler que la délégation de la Conférence épiscopale du Congo-Brazzaville composée d'archevêques, d'évêques, de prêtres, de personnes consacrées et de laïcs quittera Brazzaville, le lendemain, pour se rendre à Kinshasa, afin de participer aux funérailles du défunt.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre- ville; B.P.: 1431; Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64, République du Congo

INSERTION LEGALE

«MIRAGE» SARL

«MIRAGE INTERNATIONAL»
Société à Responsabilité Limitée Capital social de F. CFA: Un Million (1 000)
Siège social: Centre-ville, Avenue Moe Katt Matou Ex-Gerbe d'Or, B.P.: 726
RCCM: CG-PNR-01-2015-B-00490
Pointe-Noire — République du Congo

HANGEMENT DU NOM COMMERCIAL DE LA SOCIETE ET MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société «MIRAGE» SARL en date du 30 juin 2021, déposé au rang des minutes du notaire soussigné, le 08 juillet 2021 et dûment enregistré à Pointe-Noire, le 09 juillet 2021, folio 127/7, no 1565; les associés de ladite société ont décidé de changer le nom commercial de la société ainsi qu'il suit: «CASINO SALUT INTERNATIONAL», en remplacement de «MIRAGE INTERNATIONAL

Comme conséquence de cette résolution, l'article no 3 des statuts a été modifié.

Le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a été effectué sous le no CG-PNR-01-2021-B-00490, le 13 juillet 2021.

Fait à Pointe-Noire, le 16 juillet 2021.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

AMADEUS CENTRAL AND WEST AFRICA
Société anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 1 053 940 000 F. CFA
Siège social: Immeuble Broadway Center, 7 avenue Nogues, Plateau-01BPV228,
Abidjan 01; Registre du Commerce: 269 882

Avis de transfert de l'établissement principal de la succursale

AMADEUS CENTRAL AND WEST AFRICA
Adresse: rue Germain Bikouma 91, 2nd floor 2C, Pointe-Noire — République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/14 B 696

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique de la société AMADEUS CENTRAL AND WEST AFRICA, en date du 30 avril 2021, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, en date du 18 mai 2021, sous le répertoire n°268/MN/021, et enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre le 2 juin 2021, sous le n03715, folio 100/3, l'Actionnaire unique de la société a notamment décidé de:
1.la fermeture de l'établissement principal de Pointe-Noire, sis rue Germain Bikouma 91, 2nd floor 2C et du transfert de l'établissement principal à Brazzaville auprès de son établissement secondaire situé à l'immeuble Burj Yoka, Boulevard Denis Sassou-Nguesso ;
2.la désignation d'un nouveau représentant légal de la succursale de la société en République du Congo.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
L'Actionnaire unique

OFFRE D'EMPLOI – AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

POSTES VACANTS:
RESIDENTIAL SECURITY COORDINATOR (COORDONNATEUR DE LA SECURITE RESIDENTIELLE)
WAREHOUSE WORKER (OUVRIER D'ENTREPOT)
VOUCHER EXAMINER (AGENT COMPTABLE CHARGE DES PAIEMENTS)

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : 16 JUILLET 2021
DATE DE CLOTURE : 30 JUILLET 2021

EXIGENCES DU POSTE & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web :https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES

N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE DOLISIE
NIARI-BOUENZA-LEKOUMOU

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ANNONCE LEGALE

N°89/2021/BCHPF.N.B.L

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une Procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants :

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	NIARI	REQUERANTS
01	4121 DU 15/03/2021	Plle : 16bis	Bloc : 26	Section : J	Superficie : 631,25m²	BABEMBE	N°1	BOUENZA	BABALAKO Jordi Hermès
02	4135 DU 23/03/2021	Plle : 2	Bloc : 1	Section : C /	Superficie : 594m²	Espace YAMBA	Circons. Fonci. de Bouansa	NIARI	NGAMPIKA Laurentine
03	4114 DU 24/02/2021	Plle : 08	Bloc : 157	Section : P	Superficie : 400,00m²	FORSPAK	Sous-préfecture de Louvakou	BOUENZA	BOUCKITA Arsène H et BOUCKITA N.
04	4138 DU 25/03/2021	Plle : 8	Bloc : 10	Section : K	Superficie : 400m²	YOKA-NGASSI	Circonscr.fonc n°1Nkayi	NIARI	NIAMBA KAYA A. et ATHANE Gabriel G.
05	4125 DU 17/03/2021	Plle : /	Bloc : /	Section : M	Superficie : 600m²	LISSANGA	N°2	BOUENZA	BOUCKITA Arsène Harold
06	4150 DU 08/04/2021	Plle : 7	Bloc : 15	Section : F (ex4)	Superficie : 163.00m²	7, rue SIBITI	Circonscr.fonc n°1Nkayi	NIARI	KIBOUILOU Merlos Ezechiel
07	4139 DU 25/03/2021	Plle : 01	Bloc : 25	Section : G	Superficie : 397.32m²	CAPABLE	N°1	NIARI	SINDIKA LOUBOTA Patric
08	4143 DU 06/04/2021	Plle : 54	Bloc : /	Section : G	Superficie : 750.00m²	CAPABLE	N°1	NIARI	Enfants MOUTSOUKA
09	4156 DU 13/04/2021	Plle : 132	Bloc : /	Section : D	Superficie : 512.50m²	CENTRE VILLE	N°2	NIARI	NZILA TOMBET Huques
10	4113 DU 24/02/2021	Plle : 07	Bloc : 157	Section : p	Superficie : 400.00m²	FORSPAK	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	NGABANN NGOULHOUD Édith
11	4050 DU 04/12/2020	Plle : 11	Bloc : 33	Section: A	Superficie : 420m²	Rue Sibiti Dolisie G.marché	N°1	NIARI	MANDILOU LOUFOUA Bertin
12	4110 DU 24/02/2021	Plle : 02	Bloc : 157	Section : P	Superficie : 400m²	FORSPAK	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	BOUCKITA A. H. et DIAKOMBO Dorcas B
13	4188 DU 26/05/2021	Plle : 22	Bloc : 41	Section : A	Superficie : 260m²	BAKOUGNI	Circonscription fon. N°1	NIARI	Enfants TENDY FANGO
14	4133 DU 23/03/2021	Plle : 02	Bloc : 179	Section : K	Superficie : 400m²	MBOUKOU	N°2	NIARI	BABALAKO DAYNA C et BABALAKO T.D
15	4158 DU 15/04/2021	Plle : 07	Bloc : 57	Section : L1	Superficie : 400m²	LISSANGA	Circonscription fon. N°2	NIARI	ZAMBILANOU Sosthène Guy Maixent
16	4081 DU 20/01/2021	Plle : 07	Bloc : 31	Section : L	Superficie : 600m²	TSILA	N°02	NIARI	PEMBE MBOUMBOU Perle Francisca
17	4112 DU 24/02/2021	Plle : 04	Bloc : 157	Section : P	Superficie : 400m²	FORSPAK	Sous-préfecture de Louvakou	BOUENZA	NGOUOMO NGOULHOUD et YEDIMINA J
18	4136 DU 25/03/2021	Plles : 5 et 6	Bloc : 10	Section : K	Superficie : 800m²	YOKA-NGASSI	Circonscr.fonc n°1Nkayi	NIARI	MABIALA ATHANE Germain
19	4122 DU 15/03/2021	Plle : 06	Bloc : 38	Section : K	Superficie : 400m²	GAIA	N°2	BOUENZA	BABALAKO Monica Grâce
20	4141 DU 30/03/2021	Plle : Terrain rural	Bloc : /	Section: /	Superficie : 50456.81m²	LOUADI –PONT	Circonscr.fonc de Kayes	BOUENZA	Mme MOUYABI née MBOUSSI Jacqueline
21	4099 DU 10/02/2021	Plles : 1 à 10	Bloc : 21	Section : C	Superficie : 5000m²	Lotissement KANZI	Circons..fonc de Madingou	BOUENZA	NGUESSO Rodrique Aymar
22	4118 DU 15/03/2021	Plle : T. rural	Bloc : /	Section: /	Superficie : 11400m²	MBOULOUMOUNOUA	Circons..fonc de Loudima	NIARI	MBATCHI née BATCHI Marie
23	4117 DU 15/03/2021	Plle : 02	Bloc : /	Section : L	Superficie : 500m²	TSILA 2 (anc. Église Lassy)	N°2	NIARI	PIKO Victorien Romaric
24	4116 DU 1er/03/2021	Plle : /	Bloc : /	Section: /	Superficie : 8000m²	VILLAGE KONDA	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	CODISPAAC
25	4074 DU 13/01/2021	Plle : 04	Bloc : 35	Section : I	Superficie : 600m²	BACONGO	N°1	LEKOUMOU	KINANA Robert
26	4109 DU 23/02/2021	Plle : 2 ex 11	Bloc : 17	Section : B ex A	Superficie : 500m²	LOUMONGO	LOUMONGO SIBITI	NIARI	LOUBISSA TCHICAYA Désiré
27	4085 DU 21/01/2021	Plle : 29ter	Bloc : 42	Section : A	Superficie : 313m²	BAKOUGNI	N°1	NIARI	NGOMA BIYOT Glade Dieuveil
28	4115 DU 24/02/2021	Plle : 09	Bloc : 157	Section : P	Superficie : 400m²	FORSPAK	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	BOUCKITA A. H. et BOUCKITA Lagrace Genade E.
29	4111 DU 24/02/2021	Plle : 03	Bloc : 157	Section : P	Superficie : 400m²	FORSPAK	Sous-préfecture de Louvakou	BOUENZA	BOUCKITA Arsène Harold et BOUCKITA Benicia
30	4119 DU 15/03/2021	Plle : Terrain rural	Bloc : /	Section: /	Superficie : 5000m²	MBOULOUMOUNOUA	Circons..fonc de Loudima	NIARI	LE GRAIN DU CONGO
31	4127 DU 18/03/2021	Plle : 178	Bloc : 25	Section : (1eTr)	Superficie : 400m²	FAD	N°2	NIARI	TANDA Claude Fabrice
32	4124 DU 16/03/2021	Plles : 01 et 02	Bloc : 50	Section : P2	Superficie : 1250m²	BOUALA BANTU	Circons..fonc de Louvakou	BOUENZA	MARTYRIS Gautier Jean Charles
33	4137 DU 25/03/2021	Plle : 7	Bloc : 10	Section : K	Superficie : 400m²	YOKA-NGASSI	Circons..fonc n°1 NKAYI	NIARI	ATHANE Sarah-Noelly et ATHANE Salomé
34	4182 DU 19/05/2021	Plle : /	Bloc : /	Section: /	Superficie : 2ha01a75ca	FORSPAK	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	COOPERATIVE CODISPAAC
35	4126 DU 18/03/2021	Plle : 877	Bloc : 110	Section : M	Superficie : 396.02m²	FAD	N°2	BOUENZA	HOUNTONDJI Divin Rostand
36	4120 DU 15/03/2021	Plle : Terrain rural	Bloc : /	Section: /	Superficie : 2556m²	MBOULOUMOUNOUA	Circons..fonc de Loudima	NIARI	LE GRAIN DU CONGO
37	4176 DU 18/05/2021	Plle : 08	Bloc : 30	Section : A	Superficie : 508.83m²	GRAND MARCHE	N°1	NIARI	BOUNA MOHMED ABDELLAHI et BOUNA M. L Ould
38	3146 DU 10/10/2016	Plles : 02 et 09	Bloc : 04	Section : M4	Superficie : 800m²	LISSANGA (zone MAFOUA)	N°2	NIARI	LEYINDA Alain Pascal
39	3987 DU 27/08/2020	Plles : 1 à 10	Bloc : 06	Section: /	Superficie : 4000m²	Moukondo lépreux Péage	Circons..fonc de Louvakou	NIARI	NZIEMBO Cyr Rodrigue
40	4053 DU 04/12/2020	Plle : 08	Bloc : 13	Section : K	Superficie : 500m²	GAIA	N°2	NIARI	MANDILOU LOUFOUA Bertin
41	3974 DU 17/08/2020	Plle : 54	Bloc : 9	Section : E (ex5)	Superficie : 400m²	CQ 5 AQUARIUM	Circons..fonc n°1 NKAYI	BOUENZA	MABELE NSIMBA Julicia Dorcasse
42	3975 DU 17/08/2020	Plle : 53	Bloc : 9	Section : E (ex5)	Superficie : 400m²	CQ 5 AQUARIUM	Circons..fonc n°1 NKAYI	BOUENZA	MABELE NZOUSSI Dominique Celeste
43	4043 DU 12/11/2020	Plle : 13	Bloc : 5bis	Section : E	Superficie : 400m²	Rue MOUSSANDA	Circons..fonc n°2 NKAYI	BOUENZA	KIMBAKALA Dieudonné
44	4054 DU 04/12/2020	Plle : 08	Bloc : 9bis	Section : L1	Superficie : 400m²	LISSANGA	N°2	NIARI	KITSOUKOU Michaëlle Rock
45	4050 DU 04/12/2020	Plle : 11	Bloc : 33	Section : A	Superficie : 441.00m²	BALOUMBOU	N°1	NIARI	MANDILOU LOUFOUA Bertin
46	2200 DU 26/03/2014	Plles : 930-932-937-938 et 939	Bloc : 134	Section : M	Superficie : 2400m²	LISSANGA	N°2	NIARI	NGUIMBI Pierre Michel
47	3979 DU 21/08/2020	Plle : 7	Bloc : 6bis	Section : B	Superficie : 489.97m²	Moukondo Village	Circons. Fonci. de Louvakou	NIARI	NZIEMBO Cyr Rodringue
48	4173 DU 11/05/2021	Plle : 17	Bloc : 19	Section : I3	Superficie : 400m²	TEMBE 1	N°02	NIARI	DIOKOUANDI Emmanuel Gotrand
49	4166 DU 04/05/2021	Plle : Zone rurale	Bloc : /	Section: /	Superficie : 10.000m² soit 1ha	Zone KIMBONGUILA	Sous-préfecture de Louvakou	NIARI	MOUNTAGA Guissé
50	3970 DU 12/08/2020	Plle : Domaine	Bloc : 59	Section : A	Superficie : 22470.65m²	LOUDIMA POSTE	Circons..fonc de Loudima	BOUENZA	MABIALA ATHANE Germain
51	3929 DU 28/05/2020	Plle : Domaine	Bloc : 31	Section : E	Superficie : 10.000m² soit 1ha	MOUSSANDA	LOUKANA SIBITI	LEKOUMOU	TCHIBOTA Antoinette
52	3952 DU 20/07/2020	Plles : 02 et 09	Bloc : 204	Section : L2	Superficie : 800m²	TEMBE	N°2	NIARI	MABIALA KENGUE Olaf Edvin
53	4051 DU 04/10/2020	Plle : 47	Bloc : /	Section : D	Superficie : 475m²	BAS FLEURY	N°2	NIARI	MANDILOU Divin Trésor
54	4167 DU 05/05/2021	Plle : 14ter	Bloc : /	Section : C	Superficie : 462.50m²	MONT FLEURY	Circons. Foncière N°2	NIARI	PEMBA Marc

Au delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Pour InsertionLégale.
Christophe Sylvain LOUHOU DAMBA, Inspecteur des Impôts

Dolisie, le 25 Juin 2021

COVID-19

Le personnel de la présidence de la République sensibilisé à la vaccination

Le secrétaire général de la présidence de la République, Jean Baptiste Ondaye, a, dans une communication le 20 juillet 2021, à Brazzaville, invité l'ensemble du personnel de l'institution à se faire vacciner. Son message a porté essentiellement sur la nécessité d'un changement de comportement et d'attitude en faveur de la vaccination par tous contre la COVID-19.

Jean Baptiste Ondaye

Actuellement, la couverture vaccinale est estimée à environ 2 %. Un chiffre qui reste en deçà des objectifs de 60 % pour l'atteinte d'une immunité collective et individuelle face à la pandémie et ses nouveaux variants. *«Il est crucial et urgent d'accélérer la vaccination pour contrer efficacement la pandémie»*, a dit Jean Baptiste Ondaye.

Cette communication a été appuyée par trois exposés développés par Mme Mvoumbo Matoumona, conseiller, chef du département santé, population et action humanitaire à la présidence de la République; le Pr Otsoungué, président du comité ad hoc de la vaccination et le Dr Mourou Moyoka, directeur du programme élargi de vaccination. Ils ont insisté sur l'importance de la vaccination, unique moyen d'éradiquer la maladie.

A la lumière des débats, les conférenciers ont réaffirmé que la vaccination peut faire éliminer les mesures barrières. Les vaccins choisis par le Gouvernement sont efficaces et leurs effets secondaires ne sont que des réactions normales. Il n'y a point de vaccins délétères au Congo. Les centres de vaccination ouverts et mis en place partout répondent au principe de l'équité pour couvrir l'ensemble du territoire national. Des efforts sont déployés pour vacciner un grand nombre de Congolais afin d'atteindre 60 %, au lieu de 1,8 % seulement, comme on le constate aujourd'hui.

La vaccination est l'intervention majeure la plus utilisée pour la santé publique, ont conclu les conférenciers. Avant d'encourager les travailleurs de la présidence à être des ambassadeurs auprès de leurs familles et d'autres compatriotes.

«La pandémie constitue une véritable menace pour la population mondiale et nécessite l'engagement de chaque pays et citoyen pour soutenir les efforts de lutte contre la COVID-19», a déclaré Jean Baptiste Ondaye, en clôturant le débat.

La communication, donnée en présence du chef d'Etat-major particulier du président de la République, des représentants personnels du président de la République, des conseillers, des Hauts commissaires, du contrôleur général d'Etat, et des directeurs généraux et centraux, a permis de dissiper des malentendus, d'éclairer les zones d'ombre, d'apporter l'harmonie. La vaccination aidera au retour rapide à la vie normale dans le pays.

Philippe BANZ

JUSTICE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Dialogue sur les enjeux et perspectives de sa modernisation

Des délégations du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, conduites par son ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga, et de la représentation de l'Union européenne en République du Congo par Raul Mateus Paula ont tenu jeudi 8 juillet la troisième session du dialogue sectoriel sur la justice.

Les participants posant pour la postérité

La délégation constituée des cadres de la Justice et des représentants de la société civile et de l'Union européenne ont débattu des enjeux et des perspectives de la justice pour trouver des pistes de solution, et «moderniser la justice en République du Congo».

Selon le ministre Bininga, cette modernisation est inscrite dans le projet de société du président de la République qui s'articule autour du renforcement de l'indépendance de la justice, de la réglementation des fonctions et attributions des différents acteurs de la justice (huissiers, avocats, notaires, et mandataires judiciaires), de l'amélioration des conditions de travail des magistrats, des greffiers et du personnel de l'administration pénitentiaire, notamment.

Outre la modernisation de la justice, les deux parties ont aussi abordé des sujets relatifs au suivi des recommandations issues de la deuxième édition du dialogue sectoriel sur la justice.

Elles se sont félicitées du climat chaleureux qui a prévalu pendant leurs échanges, et ont convenu de poursuivre ce dialogue sur une base annuelle.

Le dialogue sectoriel sur la justice s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Cotonou, liant d'une part les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et d'autre part l'Union européenne et ses Etats membres.

Dans son allocution, le ministre Bininga a reconnu que les défis à relever sont considérables, mais le Congo sait compter sur le partenariat privilégié qu'il entretient avec l'Union européenne pour les relever.

Marcellin MOUZITA

TOURISME

Vulgariser la loi sur le secteur et les nouvelles directives de la ministre

Le lancement officiel de la campagne de vulgarisation de la loi règlementant le secteur du tourisme et des nouvelles directives de la ministre du Tourisme et des loisirs, couplée à la campagne des dispositions techniques sur le terrain, a eu lieu vendredi 18 juin 2021, à Brazzaville. Sous la houlette d'Olivier-Lévy Magnoungou, conseiller au Tourisme de la ministre en charge de ce département, en présence de Bruno-Gervais Ibata, directeur général du Tourisme et de l'hôtellerie.

Objectif de la campagne: mieux faire connaître et vulgariser les nouvelles dispositions légales et règlementaires auprès des principaux destinataires que sont les promoteurs des établissements d'hébergement. Cela répond aux directives de la ministre du Tourisme et des loisirs, Destinée-Hermella Doukaga, édictées le 9 juin dernier aux responsables des établissements hôteliers de Brazzaville et des environs.

La ministre a annoncé, en effet, une série de mesures destinées pour l'essentiel à la régulation de l'activité touristique au Congo. Des mesures qui se rapportent, entre autres, à l'hôtellerie, un des principaux maillons du tourisme sur lequel comptent énormément les autorités du pays dans l'optique de la diversification de l'économie.

«…Il faut noter que le secteur touristique a été placé parmi les pôles stratégiques de la diversification de l'économie. Il fallait ce cadre juridique pour délimiter le champ d'action de toutes les activités touristiques. Sur le terrain, cela donne une classification, une spécification de l'activité touristique, c'est-à-dire une vue de l'esprit, au lieu de naviguer à vue et donc une certaine précision sur tout ce qui concerne l'activité touristique», a indiqué Lionel Rytchie Ngodjo Louvosso, directeur de l'hôtellerie, qui a, toutefois, invité les promoteurs des établissements d'hébergement à s'approprier le cadre juridique législatif et à comprendre ses dispositions, car, il leur permet de mener un certain nombre d'actions. *«Cela donne une certaine vision et le même niveau d'informations entre nous, Etat, et les promoteurs qu'ils sont.»*

La campagne lancée va s'étendre sur toute l'étendue du territoire national, pour que tous les établissements d'hébergement comprennent les dispositions de la nouvelle loi.

A.P. MASSAMBA

DÉPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST

Améliorer le système d'enregistrement des naissances pour prévenir l'apatridie

Dans le cadre de la campagne de lutte contre l'apatridie, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en partenariat avec le Gouvernement congolais, a organisé du 7 au 8 juillet dernier à Ewo, dans le département de la Cuvette-ouest, un atelier sur l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie au bénéfice des acteurs impliqués dans la chaîne de délivrance des actes de naissance.

Les participants à la fin de l'atelier

On y a dénombré une cinquantaine de participants, dont des officiers d'Etat civil (sous-préfets, administrateurs-maires, leurs collaborateurs), des magistrats, des personnels médicaux et d'autres organisations.

L'administrateur de protection au HCR, Geodefroid Quentin Banga, s'est appesanti sur l'importance de sensibiliser à l'enregistrement des naissances et à la prévention de l'apatridie dans ce département qui compte près de 10.000 personnes dépourvues d'actes de naissance. C'est un des départements les plus touchés par le phénomène.

Ouvrant les travaux, Edouard Denis Okouya, préfet de la Cuvette-Ouest, a remercié l'agence onusienne pour son initiative et son appui au Gouvernement pour améliorer le système d'enregistrement de naissances dans cette partie du pays. Il a exhorté l'assistance à faire des contributions, afin de limiter les facteurs de risque et d'y apporter des réponses appropriées.

Les participants ont échangé, au cours de l'atelier, sur le cadre légal et les pratiques administratives, en vue d'identifier les lacunes et de parfaire par conséquent leurs connaissances sur la problématique de l'apatridie en lien avec l'Etat civil.

Au terme des travaux, les participants ont suggéré aux organisateurs d'étendre ce genre de rencontre dans d'autres départements pour atteindre un plus large public.

Toutefois, quelques besoins ont été exprimés au HCR, notamment l'appui en outils informatiques et fournitures de bureau pour les différents centres d'Etat civil du département de la Cuvette-Ouest.

Germaine NGALA

Le présidium lors de la cérémonie

PAROISSE CHRIST-ROI/CHEVRON

Coaching en leadership féminin pour les élèves de l'école catholique Christ-Roi

Une centaine de jeunes filles de l'école catholique Christ-Roi de Pointe-Noire ont bénéficié du programme «Bridge Initiative» sur le coaching en leadership. Initié en commun par la société Chevron Congo, la direction de cette école et l'équipe presbytérale de la paroisse, ce programme qui a commencé le 8 mars 2021 s'est déroulé le 5 juillet dernier au Forum Mbongui. A cette occasion, Mme Aubierge Victoire Kimpamboudi Matondo, directrice départementale de la santé de Pointe-Noire, Mme Katia Mounthault-Tatu, directrice des relations publiques et institutionnelles de Chevron Congo, et Mme Gabrielle Kibouka Senzor, informaticienne, ont partagé leurs expériences professionnelles avec les jeunes filles.

Katia Mounthault-Tatu et Aubierge Victoire Kimpamboudi Matondo

Une vue des participantes

Aider les jeunes filles à mieux structurer leurs projets professionnels et à mieux définir l'orientation de leur vie, afin de devenir des leaders, tel est l'objectif de ce programme de coaching en leadership, qui a commencé avec les élèves de l'école catholique Christ-Roi éponyme de cette paroisse de Pointe-Noire.

En pratique, la rencontre du Forum Mbongui a permis de conduire une séance d'accompagnement pour le développement humain, un partage d'expérience au profit des jeunes filles des classes de Seconde, Première et Terminale. Et pour la circonstance, les apprenants ont suivi trois exposés.

En premier lieu, celui de Mme Aubierge Victoire Kimpamboudi Matondo, directrice départementale de la santé de Pointe-Noire, médecin de son état.

Dans un style pédagogique basé sur des questions que se posent souvent les jeunes filles, le docteur Aubierge Victoire Kimpamboudi Matondo a coaché ses auditrices pour devenir leader, en leur apprenant, entre autres, comment réussir son projet professionnel, son projet de vie ou encore comment accéder à son vœu, et comment surmonter les préjugés. Un partage d'expérience focalisé sur son parcours scolaire, universitaire et professionnel qui a fait d'elle un médecin spécialiste en Oncologie a permis aux jeunes filles auditrices de comprendre la nécessité de développer certaines compétences innées ou apprises auprès des personnes modèles avec le soutien ou non des parents.

De nombreuses questions posées à Mme Aubierge Victoire Kimpamboudi Matondo ont porté sur les conditions d'accès à la profession de médecin, la nature et la durée des études qui peut couvrir une dizaine d'années.

L'exposé de Mme Gabrielle Kibouka Senzor a, par ailleurs, permis aux jeunes filles très attentives de répondre ou plutôt de développer une passion, de suivre des programmes qui permettent d'émanciper et surtout d'assumer ses choix, de faire face aux difficultés inhérentes à son choix, sans baisser les bras. Autodidacte au départ, Gabrielle est devenue développeur d'applications informatiques, promotrice d'une PME high-tech et de ce fait un leader capable de mobiliser ses collaborateurs, de motiver une équipe pour réaliser une mission en vue de l'accomplissement d'un objectif. C'est cela être leader, a-t-elle souligné.

"A partir de l'exposé de Mme Katia Mounthault-Tatu, j'ai compris qu'il faut dans la vie apprendre à s'imposer, à persévérer dans les choix que l'on fait malgré les obstacles et les préjugés de la société, et aussi malgré les tendances de certains parents à vouloir imposer des choses. Ne vous enfermez pas dans les prétendus métiers de femmes. Sortez de ces préjugés ; il n'y a pas de métiers réservés qu'aux hommes, nous a–t-elle dit.

Le parcours de Mme Katia m'a beaucoup impressionné, dans ce sens qu'elle a su, d'une part trouver sa voie professionnelle et donc satisfaire son désir ou sa volonté, et d'autre part trouver un équilibre entre sa vie professionnelle, les contraintes de sa vie familiale. J'ai cru comprendre qu'elle travaille ici à Pointe-Noire et son mari à l'étranger…" , a retenu une fille de la classe Terminale C de l'école catholique de la paroisse Christ-Roi.

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°06/2021/MFB/DGID/DEFFD/BCHPF-PN,CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	29400 DU 27/10/2020	Plle(s) 14	Bloc 34	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr,6	IKO Roland Karl
2	28967 DU 16/03/2020	Plle(s) 500	Bloc /	Section M	Superficie 500,00m²	TCHIMBAMBA	Arr,1	MBEDI Eugène
3	29514 DU 21/12/2020	Plle(s) 06	Bloc 48 bis	Section BM	Superficie 560,00m²	NGOYO	Arr,6	MAYIMA Aimé Roland
4	29543 DU 21/01/2021	Plle(s) 15	Bloc 36	Section BS	Superficie 400,00m²	AEROPORT	Arr,1	MAVOUNGOU MATHOS GNINGA Paulette Edwige Michelle
5	19152 DU 23/08/2010	Plle(s) 01	Bloc 144	Section BP	Superficie 552,28m²	E. P. LUMUMBA	Arr,1	COSTADE Stella Maryse
6	29630 DU 25/03/2021	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1155,00m²	TCHIAMBA-NZASSI	Arr,	MAVOUNGOU BONGHAU Claise Eric
7	29555 DU 28/01/2021	Plle (s) 06, 07, et 08	Bloc 29	Section ABX3	Superficie 1500,00m²	LOANGO	Arr	EKENGUI OSSEBI Lucie Yedyne
8	23196 DU 03/12/2013	Plles(s) 01 à 10	Bloc /	Section /	Superficie 5000,00m²	N'KOTI-FOUTA	Arr,	MOUANDA-NZAOU Franck
9	28412 DU 19/04/2019	Plles(s) 01 et 02	Bloc 232	Section BN	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr,6	POUKOUTA Paulin Sébastien
10	29480 DU 04/12/2020	Plle(s) 01 bis	Bloc 31 bis	Section J	Superficie 202,44m²	KM4	Arr,1	NGOMA Aristide Fréderic et Elouma- Messey Christel Caroline A
11	29680 DU 25/05/2021	Plle(s) Domaine	Bloc 54 bis	Section BR	Superficie 15000,00m²	TCHIMBAMBA Vacherot	Arr,1	CHELALA Marc Antoine Elie Choukrallah
12	29684 DU 27/05/2021	Plle(s) Domaine	Bloc 54 Ter	Section BR	Superficie 10000,00m²	TCHIMBAMBA Vacherot	Arr,1	CHELALA Marc Antoine Elie Choukrallah
13	29272 DU 31/08/2020	Plle(s) 06	Bloc 59	Section BM1	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr,6	NDANDOU BANIEKONA Chapier Maroline
14	29082 DU 29/06/2020	plle(s) 04	Bloc 60	Section C I	Superficie 500,00m²	DJENO	Arr,6	FILA LIMESSE Herven
15	29083 DU 29/06/2020	Plle(s) 05	Bloc 60	Section C I	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr,6	FILA MINIMBOU Janvie Scholastique
16	29410 DU 11/08/2020	Plle(s) 02	Bloc 14	Section BD	Superficie 334,90m²	NGOYO	Arr,6	BOUANGA KIONGO Blondel Carmelia
17	29421 DU 04/11/2020	plle(s) 01	Bloc 97	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr,6	MANKESSY Aurelien Guy Marie
18	29675 DU 19/05/2021	plle(s) Terrain rural	Bloc /	Section /	Superficie 90907,01m²	Village Mboussou	Arr6	SOCIETE GREEN SERVICES
19	29153 DU 21/07/2020	Plle(s) 07	Bloc 92	Section BT	Superficie 221,00m²	TCHIMBAMBA	Arr,6	NKAYA BOUANGA Chanvelvie Denicia
20	29459 DU 20/11/2020	Plle(s) 04	Bloc 163	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr 6	MAVOUNGA Léon
21	27910 DU 18/06/2018	plle(s) 04	Bloc 82	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr,6	HANDOU Deddy Christelle
22	29239 DU18/08/2020	Plle(s) 05	Bloc 83	Section J	Superficie 425,55m²	MPITA	Arr,1	EGLISE HAUTS STANDARS POUR CHRIST
23	29305 DU 11/09/2020	Plle(s) 01 à 10	Bloc 37	Section ACW	Superficie 5000,00m²	LIAMBOU	Arr,	MOUPANDELE Franck Elvis Hubert
24	29306 DU 11/09/2020	Plle(s) 01 à 10	Bloc 32	Section ACW	Superficie 5000,00m²	LIAMBOU	Arr,	MOUPANDELE Franck Elvis Hubert
25	29241 DU 19/03/2020	Plle(s) 04	Bloc 06	Section BP	Superficie 294,64m²	E. P. LUMUMBA	Arr,1	Yannis Enzo ONGANGOU MBANGUY
26	29737 DU 29/06/2021	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 20100,00m²	YOUBI	Arr	MOUYI Serge Laurent
27	29377 DU 13/10/2020	Plle(s) 01	Bloc 253	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr,6	MAHOUKOU NTONDELE Augrey
28	29323 DU 18/09/2020	Plle(s) 14	Bloc 120Ter	Section BY1ère	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr,6	YOBY GOTSOU Denicia Germine
29	29599 DU 28/03/2014	Plle(s) 05 et 06	Bloc 27	Section BN-B	Superficie 800,00m²	NGOYO	Arr,6	LOEMBET SAUTHAT Chantal Yvette
30	28096 DU 01/10/2018	plle(s) 09	Bloc 169	Section BN	Superficie 475,00m²	NGOYO	Arr,6	BOUBOTE-MIASSOBA Eldhorge Serein

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau
Yvon Faustin Magloire OKEMBA

Fait à Pointe-Noire, le 7 juillet 2021

RUMBA CONGOLAISE

Brazzaville abritera bientôt un colloque international

Dans le but de promouvoir la culture congolaise, Dieudonné Moyongo, ministre de la Culture et des arts, a procédé le 20 juillet dernier, à la Mairie centrale de Brazzaville, au lancement officiel de la campagne de sensibilisation et de mobilisation sur le dossier ''Inscription de la Rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité''. Une campagne qui se fera sur les plans national et international.

Le ministre au milieu animant la conférence de presse

L'assistance

La Rumba congolaise, patrimoine que le Congo a en partage avec les autres pays de la sous-région et particulièrement avec la République démocratique du Congo (RDC), demeure un art populaire majeur dont l'originalité ne se conteste nullement au milieu d'autres courants musicaux.

Au cours de cette cérémonie, Dieudonné Moyongo a présenté les trois étapes qui ont constitué le processus d'inscription de ce dossier. Il s'agit des activités menées avant le dépôt de candidature, après la phase du dépôt de candidature et celles en perspective. *«Avant le dépôt, plusieurs réunions ont été organisées. Au niveau national, nous avons mis en place un Comité scientifique rassemblant des universitaires, des spécialistes des questions de la musique, des historiens, des philosophes… Ce Comité travaille en collaboration avec le Comité de la RDC. Il y a eu, en 2020, deux ateliers méthodologiques de formation organisés à Brazzaville du 24 au 26 février et du 27 au 28 février 2020, à Kinshasa, etc.»*, a fait savoir le ministre de la Culture. Il a sollicité le soutien de toutes les parties prenantes pour que ce dossier aboutisse à cette liste qu'il qualifie de prestigieuse.

Dieudonné Moyongo a remercié l'UNESCO pour son accompagnement dans ce processus d'inscription. Il a aussi rendu hommage au Président Denis Sassou-Nguesso qui *«suit attentivement ce processus»*.

Dans le cadre de cette campagne, il est prévu, très prochainement, un colloque international sur la Rumba congolaise à Brazzaville.

Le ministre Moyongo a dégagé l'intérêt de l'inscription de la Rumba, considérée comme l'identité artistique des deux Congo,: *«Il y a d'abord la reconnaissance de l'élément rumba au niveau international. Lorsque vous allez au Brésil, il y a plusieurs festivals dont le festival de la Samba. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre de touristes qui arrivent pendant cette période. Donc on peut faire de notre pays une destination touristique, à partir d'un certain nombre d'évènements culturels. Vous savez, lorsque le Congo organisait les éditions du Festival panafricain de musique (FESPAM), j'ai eu à gérer les touristes en 2003 et en 2005. …Le tourisme serait un des éléments qui permettra de diversifier notre économie. Vous ne pouvez pas aller à la Havane, par exemple, sans pourtant visité le ''Tropicana''. Mais qui est ce qu'on va y voir, c'est la danse»*, a-t-il dit. *«Lorsque nous étions en train de célébrer les 60 ans des Bantous de la capitale, le Président de la République nous a instruits de construire, ici à Brazzaville, ''le musée école des Bantous de la capitale''. C'était, justement, pour marquer l'ancrage de la Rumba. Nous sommes sûrs qu'il verra le jour»*, a poursuivi le ministre de la Culture.

La Rumba congolaise tire ses origines des traditions musicales congolaises et des apports exogènes. Elle émerge à partir des années 1930, à Brazzaville et Léopoldville (Kinshasa), cités coloniales voisines où s'entremêlent des traditions musicales de diverses communautés. En 1984, Sylvain Bemba assimile la musique congolaise à un oiseau migrateur qui partage son temps avec les Amériques et l'Afrique.

Selon de nombreuses recherches dont celles de Ortiz Fernandez (1950 et 1952-1955), de John Janheiz (1961), le terme Rumba serait cubain. Il dérivait des termes ''yuka'' et de ''nkumba'' (terme indubitablement Kongo par lesquels les Afro-descendants cubains désignent le nombril) d'où les termes créoles cumba, cumbé, cumbancha. Cette danse célèbre portée par les orchestres African Jazz et les Bantous de la capitale a agrémenté les célébrations des indépendances de nombre de pays africains.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05.350.84.05 - E-Mail: etudematissa@gmail.com

NOMINATION DU CO-GERANT DE LA SOCIETE DENOMMEE BRAZZA HOSPITALITY GROUP, EN SIGLE «BHG»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 5 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG/BZV/17 B 6890

Aux termes du procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique Gérant reçu en la forme authentique par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 09 juillet 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville, en date du 12 juillet 2021, sous folio 124/1 NO 2864, l'Associé Unique a décidé de nommer, en qualité de Co-gérant, Monsieur Alain Symphorien NDONGO, pour une durée illimitée.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/BZV/17 B 6890.

Pour insertion légale,
Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.

CINEMA

«Ndzobi», un nouveau film signé Mike Yombi

L'une des figures montantes du septième art congolais, l'acteur, réalisateur et producteur Mike Yombi vient d'enrichir sa filmographie. Grâce à «Ndzobi», un film dont la sortie officielle a eu lieu le samedi 17 juillet 2021, à Brazzaville, au cours d'une conférence de presse.

Tout comme les précédents films de Mike Yombi, «Ndzobi» met en exergue les traditions congolaises, qui, selon lui, sont en voie de disparition.

D'une durée de 120 minutes, sous-titré en français, ce film a été tourné sur fonds propres en langues makoua, mbéti, lari, mboko, ngaré, et lingala, pendant un mois et demi, à Makoua (département de la Cuvette) et Kellé (Cuvette-Ouest).

Une réussite, selon nombre de cinéastes congolais, «Ndzobi» a pour principaux personnages Akouango (Mike Yombi), Ikobo (Fontenelle Ndzanga) et Wale-Okassi (Miliana Ndzangou). Y ont aussi apporté leur grain de sel: Lionel Olingou (images et montage), Marius Okamba (son), Riad Louv et Dorcas Okouma (maquillage), Dorcia Otolo, Wilfrid Lengandja, Elsior Bimpa, Armelle Oyandi, Lydie Ndongui, Bienvenue Lady, et Dorcas Okouma.

La pochette du DVD.

Les animateurs de la conférence de presse.

Ce film raconte l'histoire d'un jeune, Akouango, qui intègre une secte, dans son village, Akoua, après le sacrifice d'un coq. Malheureusement, il brise l'interdit de sortir avec sa cousine, Ikobo, à qui il avait promis le mariage. Celle-ci est chassée du village par le père du garçon, comme l'exigent les coutumes en vigueur. Akouango prend alors la résolution de quitter son village pour un autre, Kellé. Là-bas, il finit par succomber aux charmes de la fille du chef de village, Wale-Okassi. Il demande sa main, mais étant un étranger, on lui pose comme condition d'intégrer la secte nzobi. Ce qui requiert qu'on ait les mains propres. Or, sans le savoir, le sacrifice du coq avait occasionné la mort par noyade d'un jeune garçon.

Quelques jours après le rite d'initiation, Akouango trouve la mort, comme bien avant lui, Ikobo.

Pour la petite histoire, Mike Yombi a débuté par les sketchs sur la chaîne de télévision privée Digital radio television (DRTV). Avant de faire parade de son ingéniosité dans le film collectif «Mboka», puis dans «Sacrilège», «Ngouè» et «Mbako».

«Ndzobi» sur le marché, le jeune cinéaste congolais a, déjà, en ligne de mire, son prochain film, «Mon rêve» (le destin exceptionnel d'un enfant de brousse), inspiré de l'enfance du chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso.

Le nouveau film de Mike Yombi est disponible en DVD, vendu à 5000 et 2500 F. CFA, et en clé USB qui coûte 5000 F. CFA.

Véran Carrhol YANGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
TX-AON-013/ METP/CGMP/2021

TRAVAUX DE CONSTRUCTON D'UN CEFA DE METIERS DES MINES A SIBITI DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2021, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «Construction d'un CEFA de métiers des mines à Sibiti », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
construction d'un bâtiment de deux (2) salles de classe ;
Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.
2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP 2èmeétage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3.Le délai d'exécution des travaux est de trois (03) mois au plus tôt et quatre (04) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de Cent vingt-cinq mille (125 000) francs CFA.
5.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à partir de 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptés. Les offres seront ouvertes le même jour à partir de 11 heures en présences des représentants des candidats.
Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA.
6.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,
Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° TX-AON-011/ METP/CGMP/2021
TRAVAUX DE CONSTRUCTON D'UN CEFA DE METIERS RURAUX A YAYA DANS LE DEPARTEMENT DU NIARI

1.Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un CEFA de métiers ruraux à YAYA dans le département du Niari », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
Construction d'un bâtiment de 2 salles de classe
Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.
2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2èmeétage, sis, immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3.Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois au plus tôt et quatre (4) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de Cent vingt-cinq mille (125 000) francs CFA.
5.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021
6.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA.
7.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,
Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES
TX-AON-005/ METP/CGMP/2021

CONSTRUCTON DU COMPLEXE SCOLAIRE AGROPASTORAL (CSAP) DE LEKANA

1.Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «Construction du CSAP de Lekana », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
Construction d'un bâtiment de deux (2) salles de classe.
Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.
.2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2ème étage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3.Le délai d'exécution des travaux est de trois (03) mois au plus tôt et quatre (04) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de Cent vingt cinquante mille (125 000) francs CFA.
1.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à partir de 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptés. Les offres seront ouvertes le même jour à partir de 11 heures en présences des représentants des candidats.
4.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Cinq cent (500 000) Francs CFA.
5.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,
Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Avis d'appel d'offres
N° F-AON-001/METP/CGMP/2021.

Equipement de la Direction des Etudes et de la Planification (DEP)
1.Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2021, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP), a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour «Equipement de la Direction des Etudes et de la Planification».
2.Le METP sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour « Equipement de la Direction des Etudes et de la Planification».
3.La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du METP (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.
5.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA.
6.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 Août 2021 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.
7.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à Deux cent cinquante mille (250.000) de F CFA.
8.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Ministre,
Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES
TX-AON-006/ METP/CGMP/2021

TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU CETA DE NGOYO EN COMPLEXE AGRO-PASTORAL (CSAP)

1.Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2020, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Transformation du CETA de Ngoyo en CSAP », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
Construction d'un bâtiment de 2 salles de classe;
Construction d'un poulailler
Construction d'une bâche à eau de grande capacité
Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.
2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2ème étage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3.Le délai d'exécution des travaux est de quatre (04) mois au plus tôt et cinq (05) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA.
5.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à partir de 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptés. Les offres seront ouvertes le même jour à partir de 11 heures en présences des représentants des candidats.
8.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cent mille (500 000) Francs CFA.
9.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,
Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67, en date du 12 décembre 2003/n o CF 129, en date du 19 décembre 2011,
54, Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Hôtel Elaïs
B.P.: 606; Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77
Pointe-Noire, République du Congo

«R-LOGISTIC Congo SA»
Société Anonyme, Au capital de 10.000.000 de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2021-B14-00051
Siège social: N0 02 Boulevard de LOANGO
Pointe-Noire, République du Congo

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 décembre 2020, enregistré le 26 avril 2021 à la recette des impôts de Brazzaville, EDT Plaine centre, sous le numéro 076/1JN°1660, les administrateurs de la société R-LOGISTIC Congo SA ont décidé du transfert du siège social de ladite société du 64 Rue Batékés, arrondissement 3 poto-Poto, Brazzaville, au N°02 Boulevard de LOANGO, Pointe-Noire, République du Congo.
Dépôt légal: Modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier faite au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 18/05/2021, sous le numéro CG-PNR-01-2021-B-00731.

Pour avis.
Rodez Aubin ILIMBI
Avocat près la Cour d'Appel de Kinshasa Matete
Expert fiscal-Associé/Agrément CEMAC no CF 129
Chartered Law & Tax Adviser/Conseil Juridique & Fiscal Agréé
r.ilimbi@cabinetlemitouard.com
+242.06.663.50.60+336.38.34.27.27

AVIS D'APPEL D'OFFRES
TX-AON-004/ METP/CGMP/2021

TRAVAUX DE CONSTRUCTON D'UN ATELIER INDUSTRIEL AU LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL D'OWANDO

1.Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat exercice 2021, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un atelier industriel au lycée technique industriel d'Owando », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
Installation chantier ,terrassements généraux ,fondations, élévations, toiture, menuiserie ; faux plafond, électricité, revêtement,peinture,assainissement et aménagement extérieur.
Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.
2.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2èmeétage, immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.
3.Le délai d'exécution des travaux est de trois (03) mois au plus tôt et quatre (04) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.
4.Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent-vingt-cinq mille (125 000) francs CFA.
1.Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à partir de 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptés. Les offres seront ouvertes le même jour à partir de 11 heures en présences des représentants des candidats.
4.Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cents mille (500 000) Francs CFA.
5.Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,
Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
PI-AON-002 /METP/CGMP/2021

Pour le recrutement d'un bureau d'étude
Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2021, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer une étude de faisabilité relative à la construction, le contrôle et la supervision des travaux d'un lycée professionnel agricole à Imvouba dans le département du Pool.
L'objet de cette étude consiste à analyser et définir les conditions de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de construction d'un lycée professionnel agricole à Imvouba.
La réalisation de l'ensemble de l'étude doit s'effectuer dans un délai de 3 mois. La durée de la mission de contrôle et supervision des travaux sera déterminée par ladite étude.
Les candidats intéressés, à manifester leur intérêt peuvent obtenir des informations complémentaires (TDR) à l'adresse suivante du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures : Cellule de Gestion des Marchés Publics, Secrétariat permanent, immeuble ex-voix de la Révolution en face du stade marchand, 2ème étage.
Le dossier de candidature doit comporter les renseignements suivants :
-La liste des précédents clients pour ce type de mission, année et coût de la mission, nom du représentant du client et les pièces justifiant les services faits ;
-L'adresse complète du candidat en précisant, la localité, la personne à contacter, le téléphone et l'adresse électronique.
Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé et en version électronique à l'adresse susmentionnée au plus tard le 19 août 2021 à partir de 10 heures.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre

Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

JEUX OLYMPIQUES 2020

Tokyo accueille le monde sans tambour ni trompette

Tous les quatre ans se tiennent sous les auspices du CIO des Jeux olympiques. Ceux de 2020, reportés en raison de l'explosion de la pandémie de COVID-19 s'ouvrent ce vendredi 23 juillet 2021 en début d'après-midi (12H, heure de Brazzaville) à Tokyo pour deux semaines d'exploits sportifs, toujours sous la menace du coronavirus.

A vos marques, prêts, c'est parti pour Tokyo 2020 ! Initialement prévus du 24 juillet au 9 août 2020, les Jeux olympiques de Tokyo auront finalement lieu du 23 juillet au 8 août 2021. Un grand rendez-vous qui va mobiliser des milliers de sportifs. La capitale nippone attend 11.092 athlètes en provenance de plus de 200 pays et territoires. Ce sont ses deuxièmes JO de l'histoire après ceux organisés en 1964, les premiers auxquels les athlètes congolais avaient pris part avec comme porte-drapeau Henri Elendé. Les anciens s'en souviennent.

Les Jeux Olympiques de cette année compteront au total 33 sports, dont 50 disciplines pour 339 épreuves pendant quinze jours. Un record lié à l'entrée de nouvelles disciplines tels que l'Escalade sportive, le karaté, le skateboard, le surf, le basket-ball à trois et le BMX Freestyle.

A quelques heures de la cérémonie d'ouverture, la capitale japonaise n'avait pas le cœur à fêter ce compte à rebours, alors que les cas locaux et importés de COVID-19 continuent à grimper. Bien que cette pandémie n'ait pas émoussé la détermination du Comité d'organisation local et du CIO, propriétaire des Jeux, la menace continue de planer sur les Jeux. Pour preuve, la cérémonie d'ouverture qui devait être l'une des attractions phares ne drainera pas grand monde. Un seul chef d'Etat étranger sera dans la loge, le Français Emmanuel Macron, du fait que son pays prendra le relai en 2024, comme le veut la tradition.

Les anneaux olympiques

Mais, même si les Jeux de Tokyo n'emballent pas grand monde, l'on peut féliciter l'empire du Soleil levant qui n'a ménagé aucun effort pour créer les conditions d'accueil et de compétition pour les 206 délégations et leurs athlètes qui ont décidé de braver la COVID-19 pour prendre part à la fête du sport.

Malheureusement, il sera difficile de sublimer les records des athlètes qui rivaliseront à huis clos, donc privés du public qui ne sera pas dans les gradins. Du reste, bien des compétiteurs sont arrivés au village olympique en méforme. Nombreux ont été privés pendant longtemps des entraînements et des compétitions-tests qui devaient parfaire leurs performances. Qu'à cela ne tienne, *«l'essentiel c'est de participer»,* disait le fondateur des JO, Pierre de Coubertin.

L'Afrique sera faiblement représentée mais a répondu présente à ce rendez-vous quadriennal où elle entend se mesurer aux meilleurs du monde et du moment. Et même si aux derniers Jeux, à Rio, au Brésil en 2016, elle n'a remporté que 45 médailles, on peut espérer que dans les disciplines sportives où certains pays du continent, notamment ceux de la partie orientale et australe, se sont taillé une solide réputation, les athlètes porteront haut le flambeau de leur nation et feront briller le soleil de l'Afrique à Tokyo. Les autres pays, parmi lesquels le Congo, qui ne participe qu'avec 3 athlètes (contre une dizaine à Rio en 2016), ne seront pas en reste. On ne peut souhaiter que la fête soit belle à Tokyo.

Jean ZENGABIO

Catholic Relief Services – Programme
de la République du Congo
Près de l'école Rémo sur l'Avenue
du Tribunal, Quartier Air Afrique
Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo
Tel :00242 04 058 45 09

CRS foi. action. résultats. CATHOLIC RELIEF SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRE NR. BU_21_RFGS_127987 - RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS NATIONAUX POUR REALISER UNE CARTOGRAPHIE DES INTERVENANTS ET DES ORGANISATIONS SANITAIRES A TOUS LES NIVEAUX ET ECHELONS DU SYSTEME DE SANTE EN REPUBLIQUE DU CONGO

CONTEXTE

Le Congo bénéficie de la subvention 2021-2023 du Fonds Mondial de lutte contre le VIH, la Tuberculose et le paludisme (FMSTP), dans le cadre du renforcement de la lutte contre le paludisme et le renforcement du système de santé y compris le système communautaire.

Le but de ce projet est de contribuer à l'amélioration du niveau de santé de la population Congolaise par la réduction du fardeau humain et socio- économique dû au paludisme.

Les objectifs fixés de la présente subvention sont :

* Réduire de 50% (54% à 27%) la morbidité liée au paludisme dans la population générale par rapport aux données de 2015 ;
* Réduire de 50% (41% à 20,5%) la mortalité liée au paludisme par rapport aux données de 2015
* Renforcer la surveillance épidémiologique * Renforcer les capacités managériales du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP).

OBJECTIF GENERAL :

L'objectif général de cette consultance est de réaliser une cartographie des intervenants communautaires et organisations sanitaires reconnues et référencées au niveau local qui travaillent en synergie avec les structures sanitaires à tous les niveaux et échelons du système de santé.

EXIGENCES DU POSTE / PROFIL DES CONSULTANTS

• Diplôme universitaire en santé publique, ou dans des domaines connexes ;
• Expérience dans la rédaction de documents normatifs des structures publiques ou d'ONG en matière de santé ;
• Avoir une expérience significative dans la conduite ou l'étude de projet ou de programme de santé ;
• Expérience relative à la prévention et/ou la prise en charge du VIH/Sida, la Tuberculose, le Paludisme et aux droits humains serait un plus ;
• Maîtrise du français (écrit et parlé) ;
• Excellentes capacités rédactionnelles ;
• Maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Power Point et Internet ;
• Esprit de synthèse ;

Les termes de référence détaillés du présent Appel d'Offre peuvent être retirés gratuitement au Bureau de CRS près de l'école Remo, Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, ou par email à Monsieur le Représentant Résident de CRS/RoC, email : bidcg@crs.org

Toutes les soumissions doivent être envoyées à CRS sous plis fermés dans une enveloppe avec la mention « AO NR. BU_21_RFGS_127987 - RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS NATIONAUX POUR REALISER UNE CARTOGRAPHIE DES INTERVENANTS ET DES ORGANISATIONS SANITAIRES A TOUS LES NIVEAUX ET ECHELONS DU SYSTEME DE SANTE EN REPUBLIQUE DU CONGO », au secrétariat de CRS, sis près de l'école Remo, Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique au plus tard le 13 Aout 2021 à 12h00 ou par mail à l'adresse bidcg@crs.org en mentionnant la reference et l'objet de l'appel d'offre dans la ligne objet.

Les candidats ayant besoin de clarifications sur les termes de référence peuvent envoyer leurs questions à l'adresse suivante au plus tard le 09 Août 2021 : bidcg@crs.org, en indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offre dans la ligne objet.

JEAN-MICHEL MBONO "SORCIER" REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football congolais se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono "Sorcier", véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond.

Que dites-vous sur la réhabilitation des stades ?

***J.-M. MBONO:** Il faut restaurer la plupart des stades qui tombent en ruine par défaut de club pouvant les utiliser et les rentabiliser.

Le salut ne pourrait venir que de la professionnalisation de notre football, qui permettra aux collectivités locales d'engranger beaucoup d'argent et, ainsi, assurer le développement du football dans son contexte social, politique et économique.

Les mairies et tout ce qu'il y a comme collectivités locales, devraient avoir des structures sportives qu'elles exploiteraient à titre compétitif et même pour le plaisir de manière efficace, ne serait-ce que pour la mise en œuvre d'une politique permettant d'exploiter les infrastructures existantes et de préserver le capital santé.

Toutes les mairies dans leur stricte majorité, votent des budgets importants pour le sport ou le soutien au sport. Elles devraient, par le biais de leurs commissions pour les infrastructures, se regrouper en organisation protégeant collectivement les intérêts communs pour introduire les notions comme la culture du sport.

Les fédérations, bien que n'étant pas impliquées directement, devraient, elles aussi, par le biais de la libéralisation, obtenir de l'Etat la privatisation partielle ou totale des stades omnisports existants et dans la mesure du possible, faire utiliser ces stades par des opérateurs économiques privés.

Par expérience, nous savons que nos clubs n'ont pas de siège, ni d'aire d'entraînement avec vestiaire acceptable. Ils n'ont pas en leur sein des élèves, des étudiants et même des salariés. Ils n'ont pas de sponsors ni même de compte bancaire. Les affecter dans les départements serait même idéal.

Pour résumer, voici des gens qui n'ont rien et qui ont l'illusion d'avoir tout, en raison de leur passion pour le football. Nous constatons, de manière concrète, que notre pays dispose de 11, voire 12 stades dont la majorité ne fonctionne pas. Il s'agit des stades La Concorde de Kintélé et Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville, Municipal à Pointe-Noire, Paul Moukila à Dolisie, Marien Ngouabi à Owando, Kinkala, Djambala, Sibiti, Ewo, Madingou, Ouesso, Oyo.

L'affectation des clubs dans les départements sous-entend, naturellement, l'épineuse question du transport à l'échelle nationale. Le transport peut être considéré

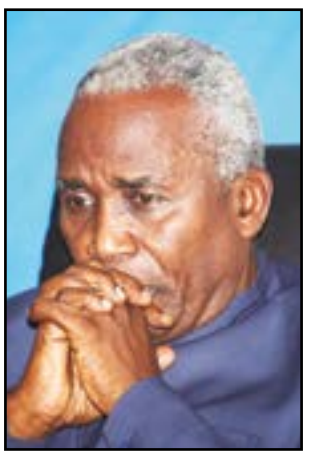

ici comme le nerf de la guerre. Voici certaines questions qui se posent : Comment faire pour aller jouer à Ouesso quand le club est basé à Pointe-Noire ? Comment faire pour aller jouer à Dolisie quand le club est basé à Owando ? Comment faire pour aller joueur à Djambala quand le club est basé à Sibiti ?

Il faut solliciter des pouvoirs publics le vote d'une loi sur le sponsoring aux fins de voir les clubs directement sponsorisés. Pour crédibiliser cette démarche, envisager tout d'abord la gestion des clubs par les mairies. Car non seulement ces collectivités publiques peuvent ramener un peu d'engouement clanique dans la vie de nos clubs et ramener les spectateurs dans les stades, mais elles peuvent également leur imposer certaines grosses structures capables d'y investir. Elles sont par ailleurs crédibles à tous les points de vue.

D'ailleurs, partout en occident, ce sont les mairies qui ont la gestion des clubs en main. La dernière question est celle de savoir quel sera le statut de nos clubs ? Notre ferme volonté est de conduire le sport-roi vers l'option du professionnalisme dans la gestion des ressources humaines et matérielles.

Dans le cadre du professionnalisme au Congo, il s'agit de faire d'une partie de nos footballeurs, des travailleurs à part entière rémunérés et payant l'impôt suivant une convention (à établir) compatible à la législation du travail au Congo.

L'instauration du professionnalisme au Congo pourrait pleinement relever de la volonté politique de l'Etat et du Gouvernement qui décideront de créer une entreprise nationale rentable, compatible aux lois du sport et aux statuts de la FECOFOOT, des clubs et à la législation du travail en vigueur au Congo.

L'instauration du professionnalisme trouve sa justification dans l'absence d'une politique nationale de développement du football appropriée et, partant, d'un système d'organisation et de gestion des compétitions dont les symptômes sont : l'instabilité des clubs, l'illisibilité des compétitions nationales, l'inadéquation des niveaux des clubs dans les différentes compétitions nationales.

-L'instabilité des clubs : le mode d'organisation et de gestion des compétitions nationale tel que conçu de nos jours, expose les clubs à une instabilité qui aboutit, à terme, à leur destruction ;

-L'illisibilité des compétitions nationales : excepté le championnat national direct Ligue 1, les autres compétitions (Championnat national Ligue 2, Championnat des Ligues départementales "locales") sont moins lisibles à tout point de vue et accordent très peu d'intérêts aussi bien au public qu'aux éventuels sponsors ;

-L'inadéquation des niveaux des clubs dans les différentes compétitions nationales : elle est incontestable, surtout pour les équipes de ligues départementales, si bien que, chaque fois qu'une équipe départementale réussit son accession au faîte de la hiérarchie de notre football, sa relégation immédiate en division d'origine est de règle.

Dès lors, ces constatations appellent non seulement la nécessité d'une reformulation du système d'organisation et de gestion des compétitions nationales, mais justifient aussi bien l'instauration du professionnalisme au Congo.

Que pensez-vous de la violence et de l'indiscipline dans les stades en Afrique?

*J.-M. MBONO: La violence et l'indiscipline sont devenus, au fil des ans, un fait de société. Le football n'a pas échappé à ce fléau. Le cadre vert, rectangle à priori de plaisir, se transforme trop souvent en cadre noir. Et le stade, en général, prend des allures d'arène peu amère voire *«sanglante».*

Nous constatons avec effroi que la violence s'est généralisée. Elle touche tous les stades africains et les jeunes. Pourtant il existe un arsenal d'intimidations à la disposition des commissions de discipline.

Pour nous, la meilleure des sanctions serait de retirer des points aux équipes dont les supporters font du n'importe quoi. Ces derniers arrêteront alors leurs idioties, ne serait-ce que pour sauver leurs clubs. Les sanctions feront prendre conscience aux gens de la gravité du problème et celui-ci disparaîtra progressivement. L'argent ne compte pas pour les clubs de football contrairement aux points et à la fierté : privez-les en.

Les règlements façonnent les comportements. Il est donc impératif qu'ils s'opposent fermement aux idioties des supporters. Et pourquoi pas envisager jusqu'à la rétrogradation en division inférieure.

Nous avons aussi le sentiment que lorsque les incidents graves se produisent, les faits ne sont pas toujours rapportés correctement. Mais ce qui est désolant, c'est l'attitude de certains dirigeants africains. Ils sont prêts à aller devant le bureau exécutif de la fédération pour faire annuler certaines décisions. On a parfois l'impression qu'ils se moquent de tout. Ils font même appel aux politiques pour faire pression sur les instances du football. Les gens ne respectent plus la règle, la hiérarchie. Le football doit échapper à ce phénomène.

(A suivre)

Alger décide de rappeler son ambassadeur au Maroc

La sommation diplomatique
La diplomatie algérienne est capable du meilleur. Elle peut être aussi d'une férocité redoutable lorsqu'on attente à la souveraineté du pays. En attendant le reste...

L'Algérie a décidé officiellement le rappel de son ambassadeur en poste à Rabat, Abdelhamid Abdaoui, «pour consultation et à durée illimitée», ont déclaré des sources autorisées au quotidien L'Expression. Cette sentence vient répondre à l'acte aventureux de la représentation diplomatique marocaine à New York. Celle-ci, rappelons-le, a distribué aux pays membres du Mouvement des Non-Alignés, une note officielle, dans laquelle le Maroc soutient publiquement et explicitement un prétendu «droit à l'autodétermination du peuple kabyle». Avant d'en arriver à cette étape, extrême dans les us diplomatiques, le ministère des Affaires étrangères a réagi par voie de communiqué à l'acte inqualifiable du royaume. 48 heures après l'absence de toute réponse au communiqué du MAE de la part de Rabat, confirme l'ingérence manifeste dans les affaires internes de l'Algérie. La mesure radicale prise par Alger de rappeler son ambassadeur se justifie amplement. Et «ce ne sera pas la dernière», soulignent les mêmes sources. Dans la «durée illimitée» du rappel de l'ambassadeur algérien, il y a certainement une volonté de ne pas s'arrêter à une simple décision sans lendemain.

À bien suivre le ton de la réaction magistrale d'Alger, la probabilité d'«une montée en puissance» fait dire à nos sources que d'autres mesures pourraient suivre. On n'en connaît pas encore la nature, mais il transparaît, dans l'attitude ferme du MAE, une intransigeance à aller au fond de cette affaire. Il ne s'agit donc pas d'une «brouille passagère», une déclaration malheureuse, sur laquelle on pourrait passer l'éponge.

L'ambassadeur marocain auprès de l'ONU, Omar Hilale, n'a commis, ni plus ni moins, qu'un acte de piraterie diplomatique. L'irréparable a été en plus aggravé par le mutisme du Palais royal. En langage diplomatique, cette attitude concourt à la préméditation. Ce qui explique tout le sens que veut donner Alger à sa réaction. Celle-ci devrait certainement prendre d'autres formes pour le même objectif, à savoir marquer la puissance de l'Algérie, face à un royaume, déjà en perdition pour prétendre jouer dans la cour des grands. Rabat devra s'attendre à une avalanche de mauvaises nouvelles. La force de frappe diplomatique de l'Algérie est connue de tous. C'est bien cette même diplomatie qui a chassé le représentant du régime de l'Apartheid de l'Assemblée générale de l'Onu, donné l'opportunité au leader palestinien, Yasser Arafat, de prononcer un discours à l'Onu, devant tous les chefs d'Etat de la planète. La diplomatie algérienne, qui a réussi à libérer les otages américains retenus en Iran, est capable du meilleur. Elle peut être d'une férocité redoutable lorsqu'on attente à la souveraineté du pays. De là à provoquer un prochain désaveu tant africain qu'international du Maroc, nos sources n'en disent rien, mais les observateurs avertis croient la chose possible, compte tenu de l'aura de l'Algérie au niveau des pays non-alignés, à l'Union africaine, dans l'Organisation de la coopération islamique et dans bien d'autres sphères où la voix de notre pays est respectée et très écoutée. Le «rappel pour durée illimitée» de notre ambassadeur en poste au Maroc, trouve également sa justification dans l'unanimisme d'une classe politico-médiatique visiblement acquise au Makhzen. Les réactions ostensiblement convergentes dans le royaume ont montré une haine inexplicable à l'endroit de l'Algérie. Ces milieux épousent la vision maladive de Mohammed VI pour tout ce qui touche à son entreprise coloniale, quitte à le suivre sur sa tendance au bellicisme avec son voisin de l'Est. Tout cela révèle le «traquenard» et la logique de la meute. Les journaux, les télévisions et les sites électroniques d'information marocains ont interprété l'initiative stupide de leur représentant diplomatique à l'Onu, comme une prouesse diplomatique! Le royaume du Maroc est coutumier par ses coups de tête. Les derniers épisodes qui l'ont opposé, tant à l'Espagne qu'à l'Allemagne, traduisent toute l'arrogance d'un roi, depuis son alliance avec Israël. A croire que le virus Trump l'a sérieusement contaminé. Cela est d'autant plus vrai que même agressée, l'Algérie est restée digne.

Ses enfants, sans exception, sont montés au créneau pour défendre la souveraineté de leur pays. Ce sont les fantassins d'une diplomatie qui sait être imaginative, et pour l'avoir déjà amplement démontré lors de la guerre de Libération nationale. Une guerre qui a résonné dans les couloirs de l'Onu. 48 heures de la déclaration du département de Ramtane Lamamra sommant le Maroc de s'expliquer sur cette agression, Rabat a opté pour le mutisme. Mais comme dit le dicton arabe: «Le silence vaut approbation.» L'escalade provoquée par le Maroc dans la région ne fait en vérité que commencer.

Communiqué officiel du MAE

Dans la Déclaration du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, rendue publique le 17 juillet 2021, il a été indiqué que l'Algérie attendait du Royaume du Maroc qu'il clarifie sa position définitive sur la situation d'une extrême gravité créée par les propos inadmissibles de son ambassadeur à New York. Depuis lors, et en l'absence de tout écho positif et approprié de la partie marocaine, il a été décidé, aujourd'hui, le rappel, avec effet immédiat, pour consultations, de l'ambassadeur d'Algérie à Rabat, sans préjudice d'autres mesures éventuelles en fonction de l'évolution de cette affaire.

La diplomatie algérienne dans le contexte actuel: La paix, fondement doctrinal

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ramtane Lamamra, a appelé, jeudi, à renforcer le rôle de l'Algérie en tant qu'État pionnier contribuant de manière effective à la réalisation de la paix et à l'unification des rangs à la lumière de la conjoncture régionale et internationale actuelle.

Lors d'une rencontre d'orientation tenue au siège du ministère avec les cadres de son département ministériel, M. Lamamra a présenté les grandes lignes du plan d'action du gouvernement pour la prochaine étape, et qui repose essentiellement sur la concrétisation de l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour le renforcement du rôle de l'Algérie en tant qu'État pionnier contribuant à la réalisation de la paix et à l'unification des rangs à la lumière de la conjoncture régionale et internationale actuelle.

Le ministre a rappelé, dans son allocution, «le riche parcours de la diplomatie algérienne qui a contribué au combat libérateur et à l'édification du pays à travers des générations successives de diplomates qui ont accompli des réalisations glorieuses pour les générations d'aujourd'hui concernant, notamment le rôle de l'Algérie et son soutien aux peuples en lutte pour la libération du colonialisme et de la dépendance économique».

Il a, en outre, appelé à «s'inspirer de ce capital historique précieux afin de consolider le rôle de la diplomatie algérienne, qu'il s'agisse de la médiation pour le règlement des conflits par voie pacifique ou de faire face aux plans hostiles visant notre pays, et à faire preuve du même esprit d'engagement qui a caractérisé la première génération de diplomates pour préserver les intérêts suprêmes de notre nation et s'adapter aux exigences de la conjoncture». Le chef de la diplomatie algérienne a souligné, par ailleurs, d'importance» accordée par le président de la République à la prise en charge des préoccupations et des aspirations de la communauté nationale établie à l'étranger, notamment après le récent changement apporté à l'appellation du ministère et qui vient confirmer «cette orientation stratégique», insistant sur d'importance de créer des passerelles avec les membres de la communauté en vue de permettre à cette dernière de contribuer à la construction nationale comme par le passé». Le ministre a donné des instructions à l'effet d'accorder «une importance majeure à la formation continue du personnel et des cadres du ministère, pour leur permettre de mener à bien leurs missions, qu'il s'agisse de la gestion courante ou de la cristallisation d'une vision globale et intégrée concernant toutes les dimensions des relations extérieures de l'Algérie», exhortant le personnel et les cadres du ministère à «redoubler d'efforts et au dévouement au service du pays en toute confiance et avec rigueur, compétence et engagement».